



CENTRE RHONE –ALPES D'INGENERIE SOCIALE SOLIDAIRE & TERRITORIALE

REVUE DE PRESSE Du 15 au 20 FEVRIER 2018

- [Politique : le sondage qui tue](#)
- [Financiarisation et partage du revenu national](#)
- [Les enjeux cachés de la réforme du bac](#)
- [Eloge des sciences économiques et sociales](#)
- [Assurance chômage : toutes les propositions sont sur la table de négociation...](#)
- [Quels métiers pour quels statuts ?](#)
- [Les troubles psychosociaux, un risque en nette augmentation ces dernières années](#)
- [Le territoire, espace de responsabilité sociétale et environnementale](#)
- [Société de la longévité: déni du vieillir ou désir du bien vieillir?](#)
- [LE « POUVOIR CITOYEN » CHANGE-T-IL LA DÉMOCRATIE ? L'EXPÉRIENCE DE SAILLANS VUE PAR SES HABITANTS](#)

Politique : le sondage qui tue

08/02/2018

Pour comprendre ce que valent les sondages, il suffit de les utiliser pour ce qu'ils sont : une agrégation de réponses qui n'engagent à rien, à une question posée en des termes choisis, à un moment donné, auprès d'un échantillon à la représentativité discutable. [L'air du temps, rien de plus](#). En prenant cet air du temps pour argent comptant, médias et politiques s'enfoncent eux-mêmes.

Un usage militant

Le sondage lui-même pose moins de problèmes que la croyance dans la validité de l'outil comme indicateur permettant de comprendre la société. C'est donc de l'usage des sondages qu'il est question. Pour partie, leur usage est militant : tel ou tel groupe de pression ou centre de réflexion commande une enquête orientée pour défendre une cause. La sociologie de la question et de la réponse est, dans l'immense majorité des cas, absente des commentaires.

Peu importe, par exemple, que tout un discours médiatique se soit développé depuis plusieurs années sur l'insécurité (« en hausse ») ou la solidarité (« en baisse »). Peu importe, également, de savoir par qui ce discours a été porté. Non, il faut prendre les réponses au pied de la lettre : « les Français ont peur », « les Français sont moins solidaires », « les Français sont des comploteurs ». L'expert sondeur – le même qui a produit le sondage ! – mettra en « perspective » cet air du temps.

Le sondage est utilisé sans interroger sa validité : le chiffre « parle de lui-même »

Une partie des commentateurs qui reprennent ces enquêtes le fait sciemment, adoptant une lecture militante pour défendre une cause. Mais dans la majorité des cas, les commentateurs utilisent en seconde main le sondage par ignorance ou facilité, parce que c'est un chiffre comme un autre, supposé exprimer des valeurs profondes. Le sondage est utilisé sans interroger sa validité : le chiffre « parle de lui-même ». Il sert à faire de l'audience (être cité dans la presse) et le commanditaire se moque de la question posée. Ce qui interroge à la fois les pratiques journalistiques et la crédibilité de l'information ainsi produite. Une partie du déclin de la presse vient bien de sa perte de légitimité auprès du lecteur ou de l'auditeur.

Un usage récréatif ?

L'utilisation des enquêtes d'opinion pour tenter de mieux comprendre les évolutions des valeurs sur le temps long garde son intérêt. On peut notamment citer les travaux du Crédoc, fondés sur l'enquête « conditions de vie et aspiration des Français » réalisée depuis la fin des années 1970, les chercheurs réunis au sein de l'équipe Arval dont les données sur les valeurs au niveau européen remontent à 1981, ou le baromètre d'opinion du ministère de la Solidarité.

En revanche, l'usage médiatique des sondages fonctionne de façon récréative : ils n'ont pas grande valeur, mais ce n'est pas grave. On joue à faire comme si le sondage permettait de comprendre, mais on est dans l'ordre du divertissement. Au fond, journalistes et « politologues » s'amusent¹.

Le tambour finit par avoir de l'écho et produire des effets

Peu importe ? Jusqu'à un certain point : le tambour finit par avoir de l'écho et produire des effets. C'est comme cela qu'a été accréditée l'idée que « les Français » seraient massivement contre « l'assistantat », qu'il existerait une « fatigue de la compassion » enjoignant le politique à se montrer plus sévères envers les pauvres. [Un regard sur longue période suffit pourtant à dissiper cette illusion](#).

L'addiction du pouvoir

Le plus problématique concerne l'influence de ces enquêtes sur l'élaboration des politiques publiques. Le sondage fonctionne comme une drogue. Le pouvoir ne peut plus s'en passer, mais l'illusion de mesurer « ce que les gens veulent » le tue à petit feu. L'utilisation des enquêtes d'opinion par l'exécutif ne cesse de croître et pourtant chaque président devient de plus en plus vite impopulaire². Rien n'indique pourtant que la mesure prise sur la base de réponses éphémères va rencontrer une quelconque approbation.

Un citoyen n'attend pas que les politiques publiques suivent l'opinion qu'il livre au sondeur

Les « décideurs » publics, entourés de communicants dopés aux sondages (dont il faut rappeler, au passage, l'énorme gâchis d'argent public qu'ils représentent) comprennent mal la faible représentativité de ces outils, la pauvreté de certaines questions. Mais ce qui est encore plus difficile à comprendre pour eux est qu'un citoyen n'attend pas que les politiques publiques suivent l'opinion qu'il livre au sondeur. On peut être opposé à une décision en fonction de ses propres intérêts, le dire au sondeur, mais comprendre qu'il faut la prendre – par exemple pour faire des économies – si elle a été clairement expliquée et fondée. « L'opinion » accorde plus d'importance à des valeurs affirmées qu'à celui qui tente de brosser cette même opinion dans le sens du poil – en s'y prenant, en fait, de travers.

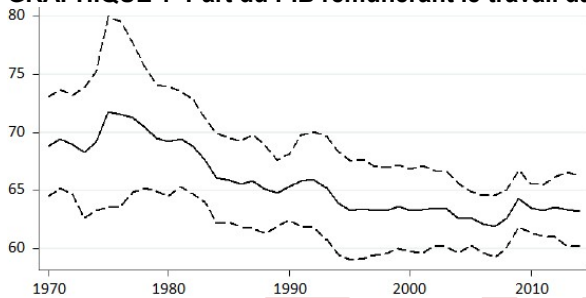
Affirmer une position qui va à l'encontre des résultats d'un sondage peut être perçu par chacun comme un signe de courage politique et être reconnu à ce titre, quelles que soient ses options. A l'inverse, l'arme du sondage se retourne contre le démagogue qui s'en sert.

- ¹. Toute une partie de la science politique française est spécialisée dans ce divertissement, ce qui ne la crédibilise guère
- ². En sens inverse, le soubresaut récent du président de la République à l'automne 2017 peut en partie s'expliquer par sa capacité à comprendre les erreurs du précédent et à assumer des décisions contre l'opinion. Ce qui reste à confirmer dans la durée

Financiarisation et partage du revenu national MARTIN ANOTA

Pendant plusieurs décennies, les économistes ont observé (à travers les données empiriques) et supposé (dans leurs modélisations) que les parts du revenu national rémunérant respectivement les travailleurs et le capital étaient constantes. Certes, à court terme, cette répartition du revenu national est susceptible de varier ; par exemple, la part du travail a tendance à évoluer de façon contracyclique, dans la mesure où les profits déclinent lors des récessions, tandis que les salaires font preuve d'une certaine rigidité à la baisse. Mais à long terme, la répartition de la valeur ajoutée semblait stable. Beaucoup ont longtemps considéré cette régularité empirique comme acquise - il s'agissait même de l'un des six faits stylisés identifiés par Nicholas Kaldor (1961) - et par conséquent accordé peu d'importance à l'observation de la répartition factorielle des revenus.

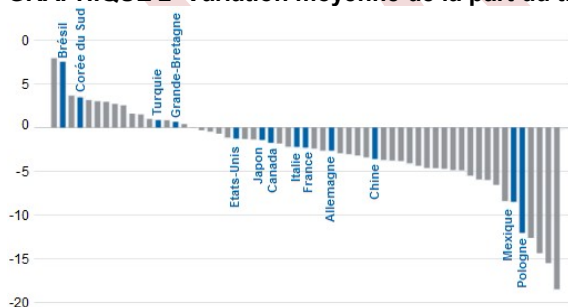
GRAPHIQUE 1 Part du PIB rémunérant le travail dans les pays de l'OCDE (plus ou moins l'écart-type, en %)



source : Kohler et alii (2018)

Mais, depuis le début des années deux mille, de nombreuses études ont mis en évidence une baisse de la part du travail aux Etats-Unis et elles se sont (pour cette raison) focalisées sur l'économie américaine pour tenter de l'expliquer ; cette dernière n'est toutefois pas la seule à connaître une déformation du partage de la valeur ajoutée. En se concentrant sur la répartition du revenu des seules sociétés (et non des entreprises individuelles) d'une cinquantaine de pays, Loukas Karabarbounis et Brent Neiman (2017) confirment qu'au niveau mondial, la part du travail a eu tendance à diminuer depuis le début des années quatre-vingt ; en observant 14 pays de l'OCDE et en incluant les revenus d'activité des travailleurs indépendants dans leur mesure des revenus du travail, Karsten Kohler, Alexander Guschanski et Engelbert Stockhammer (2018) estiment que la part moyenne du travail a baissé de 72 % à 63 % entre 1975 et 2014 (cf. graphique 1). Il s'agit d'un phénomène généralisé, c'est-à-dire à l'œuvre aussi bien au sein de la majorité des secteurs qu'au sein de la majorité des pays (cf. graphique 2). Par exemple, il est observé parmi sept des huit plus grandes économies au monde ; il est observé dans tous les pays scandinaves, alors que ces derniers sont traditionnellement marqués par un syndicalisme fort, susceptible de soutenir la part du travail, etc. Par conséquent, la déformation du partage de la valeur ajoutée ne peut trouver son explication dans un facteur propre à la seule économie américaine.

GRAPHIQUE 2 Variation moyenne de la part du travail par décennie (en points de %)



source : Karabarbounis et Neiman (2017)

Selon beaucoup d'analyses, adoptant très souvent un cadre néoclassique, la baisse de la part du travail s'expliquerait essentiellement par le progrès technique : notamment avec les avancées en matière de technologies d'information, le prix de l'investissement semble avoir eu tendance à décliner ces dernières décennies, ce qui aurait incité les entreprises à accroître l'intensité capitaliste de leur production et notamment à automatiser davantage de tâches. Karabarbounis et Neiman notent que le partage de la valeur ajoutée a en effet commencé à se déformer au détriment du travail à l'instant même où le prix relatif de l'investissement a commencé à décliner. Ils constatent en outre que les pays et les secteurs qui ont connu les baisses les plus marquées du prix de l'investissement sont précisément ceux qui ont connu la plus forte déformation du partage de la valeur

ajoutée. Leurs estimations suggèrent que l'élasticité de substitution est supérieure à l'unité : le ratio capital sur travail augmente fortement relativement à une baisse du coût relatif du capital, ce qui déforme mécaniquement le partage du revenu en faveur du capital.

Même si le progrès technique a contribué à la baisse de la part du travail, Karabarbounis et Neiman notent qu'il n'en n'explique pas la totalité, loin de là. En distinguant entre les paiements au capital et les profits économiques, les deux auteurs soulignent que la part du capital a moins augmenté qu'elle n'aurait dû le faire si la baisse de la part du travail s'expliquait entièrement par la substitution du capital au travail. En l'occurrence, ils rejoignent la conclusion de [Jan De Loecker et Jan Eeckhout \(2017\)](#) selon laquelle l'accentuation de la concentration des marchés ([avec l'apparition de firmes « superstars »](#)) et la hausse des marges des entreprises ont contribué à réduire la part du revenu rémunérant le travail. Le fait même que les firmes aient renforcé leur pouvoir de marché amène à rejeter le cadre de concurrence pure et parfaite et par conséquent l'idée que les facteurs sont rémunérés à leur productivité marginale : en concurrence imparfaite, il existe des rentes et il n'est pas certain que le rapport de force entre les deux facteurs pour les capter soit équilibré.

Plusieurs autres facteurs ont été mis en avant par la littérature, [notamment la mondialisation](#), le retrait de l'Etat-providence, la désyndicalisation, les réformes des marchés du travail, le maintien d'un chômage élevé et la multiplication des emplois précaires, c'est-à-dire plusieurs tendances qui ont pu réduire le pouvoir de négociation des travailleurs. Une autre dynamique retient de plus en plus l'attention : parallèlement à la déformation du partage de la valeur ajoutée, les pays développés ont aussi eu tendance à connaître ces dernières décennies une financiarisation de leur économie, si bien que certains ont suggéré que la seconde a pu contribuer à la première. En effet, les activités financières et les profits gagnés par les sociétés financières ont connu une forte expansion, notamment relativement aux autres secteurs de l'économie.

Plusieurs études empiriques ont effectivement suggéré que la financiarisation a joué un rôle déterminant dans la déformation du partage du revenu national. Par exemple, Arjun Jayadev (2007) a mis en évidence une corrélation négative entre le degré d'ouverture du compte de capital et la part du travail. En se focalisant sur l'économie américaine, Ken-Hou Lin et Donald Tomaskovic-Devey (2013) constatent que la plus forte dépendance au revenu financier est associée à long terme à une baisse de la part du travail, à une hausse de la part des rémunérations perçue par les plus hauts dirigeants et au creusement des inégalités de rémunérations entre les travailleurs. En étudiant les données relatives à 6980 entreprises non financières françaises, Ignacio Alvarez (2015) observe que la plus grande dépendance des firmes aux financements extérieurs s'est bien accompagnée d'une baisse de la part du travail. En étudiant les données relatives à 13 pays pour la période allant de 1986 à 2007, Petra Dühaupt (2016) met en évidence une relation entre la hausse des dividendes et des versements d'intérêts des sociétés non financières et la baisse de la part du revenu national rémunérant le travail. En étudiant 28 pays développés et 43 pays en développement, Engelbert Stockhammer (2017) relie essentiellement la baisse de la part du travail au recul de l'Etat-providence et à la financiarisation.

Ces diverses analyses laissent toutefois dans l'ombre les mécanismes à l'œuvre. Ce sont justement ceux-ci que Karsten Kohler, Alexander Guschanski et Engelbert Stockhammer (2018) ont récemment cherché à mettre en lumière. Ils ont identifié quatre canaux via lesquels la financiarisation est susceptible d'influencer le partage du revenu du travail : une hausse des options de sortie pour le capital avec la mondialisation financière, la plus grande mobilité du capital productif réduisant le pouvoir de négociation des travailleurs ; une hausse des taux de marge avec la multiplication des frais généraux financiers ; une intensification de la concurrence sur les marchés des capitaux et l'imposition de la maximisation de la valeur actionnariale comme objectif des entreprises, imposant notamment à ces dernières de contenir davantage la masse salariale ; le gonflement de l'endettement des ménages qui a pu accroître la vulnérabilité financière des travailleurs et effriter leur conscience de classe.

Kohler et ses coauteurs ont utilisé plusieurs indicateurs de la financiarisation pour tester ces différentes hypothèses à partir d'un échantillon de 14 pays de l'OCDE sur la période allant de 1992 à 2014. Ils mettent en évidence une corrélation négative entre, d'une part, la libéralisation financière et les versements des sociétés non financières au profit des sociétés financières et, d'autre part, la part du travail. En outre, ces effets de la financiarisation sur le partage de la valeur ajoutée semblent du même ordre de grandeur que les effets que peut avoir la mondialisation sur celle-ci.

Références

- [ALVAREZ, Ignacio \(2015\), « Financialization, non-financial corporations and income inequality: the case of France », in *Socio-Economic Review*, vol. 13.](#)
- [DE LOECKER, Jan, & Jan EECKHOUT \(2017\), « The rise of market power and the macroeconomic implications », NBER, *working paper*, n° 23687, août.](#)
- [DÜNHAUPT, Petra \(2016\), « The effect of financialization on labor's share of income », *Cambridge Journal of Economics*, vol. 41.](#)
- [JAYADEV, Arjun \(2007\), « Capital account openness and the labour share of income », in *Cambridge Journal of Economics*, vol. 31.](#)
- [KALDOR, Nicholas \(1961\), « Capital accumulation and economic growth ».](#)
- [KARABARBOUNIS, Loukas, & Brent NEIMAN \(2017\), « Trends in factor shares: Facts and implications », NBER, *reporter*, n° 2017-4.](#)
- [KOHLER, Karsten, Alexander GUSCHANSKI & Engelbert STOCKHAMMER \(2018\), « The impact of financialisation on the wage share: a theoretical clarification and empirical test », *Post Keynesian Economics Study Group, working paper*, n° 1802.](#)
- [LIN, Ken-Hou, & Donald TOMASKOVIC-DEVEY \(2013\), « Financialization and U.S. Income Inequality, 1970–2008 », in *American Journal of Sociology*, vol. 118.](#)
- [STOCKHAMMER, Engelbert \(2017\), « Determinants of the wage share. A panel analysis of advanced and developing economies », in *British Journal of Industrial Relations*, 55, 3-33.](#)

ENTRETIEN Les enjeux cachés de la réforme du bac 15/02/2018

Stéphane Beaud Professeur de sociologie à l'université de Poitiers, membre du Gresco

La réforme du baccalauréat est sur les rails. Mercredi, en conseil des ministres, Jean-Michel Blanquer a présenté les grandes lignes de son texte, qui aboutira notamment à la suppression des séries S, ES et L. Le sociologue Stéphane Beaud, professeur à l'université de Poitiers, commente les orientations prises par le gouvernement et leur impact potentiel sur les sciences économiques et sociales (SES).

Que pensez-vous de la réforme du baccalauréat, présentée par Jean-Michel Blanquer mercredi ?

Sur la forme, la « méthode Macron », qu'on voit à l'œuvre dans la réforme de l'université comme dans celle du bac, est fondée sur un seul principe : aller vite, frapper fort, provoquer un effet de souffle tout en soignant bien la « com » auprès de l'opinion publique pour se la mettre dans la poche. « Impérativement réformer en un an, dit-on, c'est la seule solution pour un quinquennat », etc.

« La “méthode Macron” : aller vite, frapper fort, provoquer un effet de souffle tout en soignant bien la “com” »

Or, il faut bien dire que, pour des affaires aussi complexes que le système d’enseignement, prendre du temps est nécessaire. Cette manière de mener les réformes scolaires comme un *Blitzkrieg* est absurde et contre-productive. D’une part, elle fait fi des formes d’intelligence collective qui pourraient être mobilisées dans le monde enseignant : on oublie toujours la richesse d’expérience professionnelle qui existe en son sein. D’autre part, elle conduira – on peut en faire le pari – à de graves déconvenues.

Par ailleurs, l’enjeu caché de la réforme du bac pourrait bien être budgétaire : quand on pourra faire les comptes (le plus tard possible, bien sûr), on s’apercevra sans doute que cette réforme est aussi porteuse de baisse du nombre d’heures enseignées, avec des effets directs sur le nombre de postes au concours de recrutement d’enseignants.

Quels vont être, selon vous, les effets de cette réforme sur l’enseignement des SES et de la sociologie ?

Avant les annonces de Jean-Michel Blanquer du 14 février, on pouvait parler de « menaces » qui pesaient sur les SES. Aujourd’hui, on sait que c’est beaucoup plus que cela et bien plus grave. Non seulement les SES perdent le fait d’être une discipline qui structurait une série (ES), mais elles ont perdu leur rang au lycée. Si elles restent une des neuf disciplines en première et terminale, elles sont de fait marginalisées dans les binômes proposés.

« Les SES non seulement perdent le fait d’être une discipline qui structurait une série (ES) mais elles ont perdu leur rang au lycée »

Par exemple, en première, dans ce véritable jeu de pistes qui s’annonce pour le choix des binômes de disciplines, les SES vont être fortement concurrencées par l’émergence d’une nouvelle discipline : « géopolitique et sciences politiques ». Or, les sciences politiques faisaient partie des SES (c’est même une option à l’agrégation de sciences économiques et sociales).

On voit bien l’opération en cours contre les SES, car il faut bien appeler les choses par leur nom. C’est une opération dont il faut savoir qu’elle est, depuis vingt ans, au cœur de la stratégie scolaire de l’Institut de l’Entreprise (voir les travaux de Sabine Rozier sur cette question). Elle est une véritable obsession de Michel Pébereau, l’ancien PDG de la BNP, qui se veut depuis quinze ans le « grand manitou » de la réforme de l’enseignement de l’économie au lycée.

C’est sa « mission » : lutter contre le supposé « gauchisme » des SES ¹, imposer la « science économique » des prix Nobel au lycée et introduire de la microéconomie à gogo dans l’enseignement de l’économie, de la seconde à la terminale.

Bref, cette réforme pour les SES, c’est d’une certaine manière la victoire de Michel Pébereau : enfin séparer les sciences économiques et les sciences sociales. Il s’agira sans doute, à terme, d’une part d’enseigner de la science économique standard aux futurs ingénieurs et élèves des écoles de commerce et, d’autre part, de laisser une sorte d’os à ronger (la sociologie) pour les doux rêveurs.

« Il s’agira sans doute d’enseigner de la science économique standard aux futurs ingénieurs et élèves des écoles de commerce en laissant une sorte d’os à ronger (la sociologie) aux doux rêveurs »

Or l’enseignement des SES a permis à de nombreux élèves de découvrir au lycée cette discipline paria, dont parle Pierre Bourdieu, et d’oser faire, pour les meilleurs, des classes prépas (B/L), et pour d’autres, de la sociologie en fac, pour ensuite passer les concours de travailleur social, ou d’instituteurs, etc.

En termes de culture générale, je reste persuadé qu’on a impérieusement besoin de cette « troisième culture ». Et pas seulement pour les anciens ES, mais aussi pour les « scientifiques », ne serait-ce que pour savoir comment on calcule un budget, à quoi servent les impôts et les dépenses publiques, etc. Cela peut aider, par exemple, à sortir des discours formatés qu’on a en permanence à la télévision sur le monde économique et social. On le dit souvent, l’enseignement des SES, s’il n’est pas directement issu de mai 1968, s’inscrit dans l’atmosphère post-68, par exemple avec l’organisation des classes en carré, qui permettait aux élèves de discuter entre eux, et de casser la parole magistrale. Il s’agissait, à mon avis, d’une expérimentation pédagogique qui a eu beaucoup d’effets positifs.

Comment s’articule-t-elle avec la réforme de l’université en cours ?

Ce que dit la réforme de l’université en quelques mots, c’est : « *On va enfin sélectionner notre public à l’université.* » Sans compter que nos chers sénateurs ont cru bon tout récemment d’ajouter dans la loi ORE – et là c’est consternant et gravissime – l’obligation de lier les « capacités d’accueil » des UFR en L1 au taux d’insertion professionnelle des formations.

Les universités ne sont pas des écoles de commerce, leur rôle et leur mission sont différents. Par exemple, on dit souvent « *fac de socio ou de SHS = fac à chômeurs* ». Or, en me référant à ma désormais longue expérience d’enseignant, je suis au contraire frappé par le fait que beaucoup de nos anciens étudiants de fac de socio, qui ont décroché un M1 ou un M2, ont trouvé un emploi intéressant par la suite, dans le secteur social et éducatif notamment².

Or, cette réforme laisse pendante une question centrale : que va devenir le puissant mouvement de poursuite d’études porté par la demande légitime de certification scolaire des enfants de classes moyennes et populaires ? On ne sait pas, on ne veut pas savoir, ou plutôt on fait semblant de ne pas savoir. Comme me l’a dit très justement il y a quelques jours l’une de mes doctorantes (fille d’ouvrier immigré algérien) : « *Avec cette réforme, ceux qui n’ont rien auront encore moins que rien.* »

« Ce qui frappe dans cette réforme, c’est la forme de cécité à la condition sociale des personnes qui n’appartiennent pas au haut du panier social »

Ce qui frappe dans cette réforme jupitérienne de l’université par un Président qui n’a mis qu’un orteil à la « fac » (pour sa maîtrise de philosophie à Nanterre, à côté de sa Prep-Ena à Sciences Po), c’est la forme de cécité ou d’indifférence à la condition sociale des personnes qui ne sont pas les plus pourvues, qui n’appartiennent pas au haut du panier social. Avec un implicite ravageur : il y a les « méritants » et les autres. Je n’ai rien contre les « méritants », mais il faut toujours s’interroger sur les conditions sociales qui organisent cette bi-partition.

Or on devrait considérer que les parcours post-bac des jeunes – dans un monde aujourd’hui si incertain et chaotique – ont le droit de ne pas être rectilignes et linéaires, d’être tâtonnants, un brin sinueux. Pour le dire de manière basique, tout le monde n’a pas la chance d’avoir un père professeur de médecine et d’avoir fréquenté une ancienne école privée de Jésuites pour très tôt viser Normale sup’ (puis se retrouver à l’ENA). Et il y a aussi des « intelligences » qui peuvent se déployer en dehors de la toute petite voie royale des classes prépas et des grandes écoles.

Un exemple : la fac de sociologie de Poitiers est bloquée, les étudiants se mobilisent « contre la sélection » et ils ont fait une banderole sur laquelle on peut lire : « *On n’est pas l’élite, mais on cogite.* » C’est bien trouvé. Et c’est oublié en haut lieu, du fait même du regard dominocentré de la « Macronie », qui apparaît comme un condensé de « technocratie à la française ». C’était sans doute aussi le cas sous le de Gaulle de la Ve République mais « l’esprit de la Résistance » irriguait encore l’action de bon nombre de hauts fonctionnaires. Aujourd’hui, c’est l’esprit du pantouflage (« money money ») et du marché. Autres temps, autres mœurs...

« Ces réformes Macron de l’université et du bac témoignent d’une profonde volonté de rupture avec la trajectoire historique très singulière de la France »

Ces réformes Macron de l'université et du bac témoignent d'une profonde volonté de rupture avec la trajectoire historique très singulière de la France. Celle-ci était éminemment liée au fait qu'il y a eu ce compromis fordiste, lié à la guerre, un compromis de classe avec des élites politiques et économiques qui, pour une part, ont connu des ouvriers sur le champ de bataille ou dans la résistance. Historiquement, elles ont dû respecter et rendre hommage à la résistance communiste, aux cheminots, etc. Mais depuis trente ans, une partie de nos élites a fait sécession, n'a plus du tout cet héritage-là en tête. Nous sommes effectivement dans une société beaucoup plus violente, où il y a ceux qui réussissent et ceux qui ne réussissent pas. Et ceux qui ne réussissent pas, on estime que « c'est de leur faute ». La *start-up nation* dessinée par Macron, c'est sans doute assez « ça ». C'est inquiétant...

- [1](#). Thomas Piketty et moi avons montré que l'histoire des SES était méconnue de ceux qui critiquaient de la sorte la discipline. Voir [«Eloge des sciences économiques et sociales»](#).
- [2](#). Et pas des emplois de « caissière », comme l'indiquait dans un commentaire très méprisant un élève de Maths spé d'un grand lycée parisien, à la fin du questionnaire qu'il avait dû remplir en classe pour une enquête de Normale Sup portant sur la baisse inquiétante des « filles » en Taupe...

PROPOS RECUEILLIS PAR CATHERINE ANDRÉ

Tribune [Eloge des sciences économiques et sociales](#) [Thomas Piketty et Stéphane Beaud](#) 13/02/2018

Ce ne sont pour l'heure que des rumeurs. Mais les informations concernant la place des sciences économiques et sociales (SES) dans la réforme du lycée et du baccalauréat, qui sera présentée demain par le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer, ne sont pas rassurantes. Risquant d'être faiblement représentées dans les nouveaux parcours qui seraient proposés aux lycéens, les SES pourraient également, selon Les Echos, être scindées en plusieurs disciplines, avec des enseignements disjointes de science économique, de sociologie, de science politique, de droit... Ce ne serait là qu'un nouvel épisode du procès que subit la filière depuis sa création, malgré son succès auprès des élèves. Comme le rappellent le sociologue Stéphane Beaud et l'économiste Thomas Piketty, depuis leur création il y a cinquante ans, les SES ont toujours été une discipline contestée et menacée.

Emile Durkheim (1858-1917), fondateur de la sociologie française, définit le processus d'éducation comme une « *socialisation méthodique de la jeune génération* » qui permet d'assurer la survie d'une société et la pérennité de ses conditions d'existence. Les systèmes éducatifs étudiés en longue période dans un maître livre (*L'évolution pédagogique en France*) sont même, à ses yeux, un « *moyen de lutte pour les groupes politiques dominants* » pour asseoir leur pouvoir social et politique [Durkheim, 1938]. Pierre Bourdieu, à cet égard continuateur de Durkheim, considérait dans cette même veine que la sociologie de l'éducation devait être pensée avant tout comme une « *anthropologie du pouvoir* » [Bourdieu, 1989].

Armé de ces références, on peut considérer que la création au lycée, en 1965-1967, d'un enseignement de « sciences économiques et sociales » apparaît comme une belle illustration des enjeux sociaux et politiques soulevés par l'introduction dans le système scolaire d'une nouvelle matière. Pourquoi, diable, a-t-on alors créé cet enseignement hybride, mêlant différentes sciences sociales : économie, sociologie, histoire... ? Comment celui-ci est-il parvenu malgré tout à se faire une place dans le système d'enseignement français doué pourtant d'une forte inertie historique ? Mais aussi pourquoi cet enseignement ne cesse-t-il, depuis son existence, d'être fortement contesté et en permanence menacé ? Que lui reproche-t-on de manière si insistante depuis bientôt cinquante ans ? En même temps, pourquoi doit-on, à nos yeux, soutenir l'idée qu'il s'agit d'un enseignement particulièrement nécessaire aujourd'hui ? Autant de questions que nous essaierons d'aborder, comme économiste et comme sociologue, dans cette courte préface.

Les SES : une discipline presque cinquante ans

Au lycée, en France, on enseigne depuis le XIX^e siècle des disciplines scolaires « classiques », c'est-à-dire qui ont derrière elles une longue histoire, intellectuelle et institutionnelle : le français, la philosophie, les mathématiques, la physique, la biologie, l'histoire-géographie. Point de science économique et encore moins de sociologie à l'horizon des programmes du lycée quand celui-ci était un lieu fréquenté quasi exclusivement par les enfants de la bourgeoisie et une minorité de « boursiers ». Il a bien existé, après 1945, un enseignement d'économie, appelé « sciences et techniques de l'économie », mais il était réservé aux élèves du lycée technique aux aspirations scolaires et professionnelles moins hautes.

L'enseignement des sciences économiques et sociales (SES) apparaît donc sur le tard, dans la première phase (gaulliste) de la V^e République. Mais, contrairement à une tenace idée reçue, l'enseignement des SES n'est pas issu de mai 1968 : il est, plus prosaïquement, le fruit de la réforme du lycée (1966), conduite sous la présidence du général de Gaulle par Christian Fouchet, son dévoué ministre de l'Éducation nationale. Cette réforme, qui visait à moderniser les filières d'enseignement du lycée général, a débouché sur la création de cinq baccalauréats, A (dominante lettres-philosophie), B (dominante SES), C (dominante mathématiques), D (dominante sciences et biologie), E (dominante sciences et technologie).

Il s'agissait d'offrir aux lycéens français un minimum de « culture économique »

Comment et pourquoi est née, au milieu des années 1960, cette discipline nouvelle des sciences économiques et sociales au lycée ? D'où est venue cette idée de mettre au programme des lycéens français les SES, cette discipline « bâtarde », mêlant économie et sociologie, avec, au début, dans les programmes, une forte perspective historique ? Seule la prise en compte du contexte historique permet de répondre à cette question. Il s'agissait, aux yeux du pouvoir gaulliste, de compléter les études dites « classiques », de prendre en compte sérieusement les réalités économiques et sociales du monde contemporain en mutation au moment de l'ouverture de la France au marché international et d'offrir ainsi aux lycéens français un minimum de « culture économique ».

C'était aussi une période où le pouvoir politique, du fait de l'acuité des luttes sociales dans le régime fordien de croissance, de la prise en compte du long terme (avec l'idée-force de planification), n'hésitait pas à financer largement les sciences sociales, considérant que les recherches en ce domaine pouvaient guider l'action publique.

Enfin, du point de vue des débouchés de cette filière de bac, la création d'une filière B, entre le bac « lettres » et les divers bacs « sciences », constituait une voie de formation permettant de déboucher sur des types d'études supérieures ni purement littéraires ni purement scientifiques, axées sur des métiers du tertiaire en expansion forte, où la connaissance de ces réalités est indispensable.

Pas de lobbying effréné du côté des sociologues pour cette filière

La question qu'on peut aujourd'hui se poser est la suivante : pourquoi ce nouvel enseignement ne s'est-il pas limité à celui de la seule science économique ? Pourquoi la sociologie s'est-elle invitée dans les programmes de SES ? Au plan institutionnel, rien n'y incitait. D'une part, la sociologie était alors une discipline nouvelle à l'université : la création de la licence date de 1958, et les

facultés de sociologie vont lentement éclore dans les années 1960. D'autre part, Raymond Aron, titulaire de la chaire de la Sorbonne, qui représentait (et « tenait ») la discipline, n'était pas – en bon agrégé de philosophie – un défenseur d'un enseignement de la sociologie au lycée (il y avait la classe de philosophie pour cela...). Donc pas de lobbying effréné du côté des sociologues pour cette filière.

Impulsion des historiens

Il faut paradoxalement se tourner du côté des historiens pour comprendre le « et » du « sciences économiques et sociales ». En effet, la création de cette filière B s'est faite sous l'impulsion déterminante de jeunes historiens à la fois situés dans l'orbite de Fernand Braudel à l'École pratique des hautes études (dans la sixième section, intitulée d'ailleurs « sciences économiques et sociales ») et à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, et en rupture avec l'histoire historisante, donc ouverts aux autres sciences sociales (économie, sociologie-anthropologie, démographie...).

Le rôle de deux jeunes historiens a ainsi été majeur : Marcel Roncayolo (agrégé répétiteur de géographie à Normale sup) et Guy Palmade (agrégé répétiteur d'histoire), avec deux conséquences importantes : d'une part, le programme des SES a été, au point de départ, très historicisé et l'est resté ensuite une bonne vingtaine d'années ; d'autre part, ces historiens, proches de l'école des Annales, se sont transformés auprès des instances en avocats convaincus de la cause de l'unité des sciences sociales. Guy Palmade, nommé en 1969 inspecteur général de la discipline, a joué pendant deux décennies un rôle essentiel de garant de cette orientation première des SES.

Une discipline sans cesse menacée

Les SES ont toujours été une discipline contestée et menacée. La première opposition est de type institutionnel. La création et le développement des SES et surtout de la filière B (devenue la série ES en 1993) ont bien évidemment été perçus comme une concurrence illégitime par les disciplines sœurs (sciences et techniques économiques, STE) ou cousines (histoire-géographie). L'opposition est surtout venue de l'inspection générale de STE, qui a alors perdu l'occasion (historique) de redorer son blason, cette discipline étant reléguée dans les filières technologiques en lycée technique (la future section G, aujourd'hui série STMG).

L'Education nationale, pour des raisons budgétaires, a longtemps refusé l'extension de la section B à tous les établissements

La deuxième opposition à cet enseignement et à cette filière est venue de l'administration de l'Education nationale, qui, pour des raisons budgétaires, a longtemps refusé l'extension de la section B à tous les établissements. *« Son implantation dépendait de l'accueil réservé par les recteurs et les inspecteurs d'académie aux demandes éventuelles des proviseurs. Or ceux-ci étaient loin d'être tous favorables. Certains, voyant en elle un futur dépotoir de mauvais élèves, se refusaient même à l'accueillir. Au niveau des rectorats, la nouvelle discipline compliquait le travail. Il était si simple de l'assimiler aux STE (cas le plus fréquent) ou à l'histoire-géographie »* [Autran et Guidoni, 1989].

A cet égard, une sociohistoire de la filière B puis ES reste à faire, notamment celle de sa lente implantation dans les différents lycées de France et de Navarre. De fait, la filière B a été longtemps perçue comme roturière dans les lycées de centre-ville, notamment les lycées de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), où elle n'avait pas droit de cité. La priorité était accordée dans les années 1970-1980 aux classes scientifiques et aux sections C ou D, mais il faut aussi remarquer que, dans ces établissements, la filière littéraire (et l'ancienne classe de « philosophie ») avait de beaux restes et faisait de la résistance, notamment grâce à son lien historique avec les classes d'hypokhâgne du même établissement.

Prenons un exemple symptomatique de la réticence-résistance de ces grands lycées à l'implantation de la série SES, celui du lycée Carnot de Dijon (où Stéphane Beaud a débuté sa carrière comme professeur stagiaire de SES en septembre 1983). C'est l'établissement prestigieux de la ville, celui des classes préparatoires aux grandes écoles, scientifiques et littéraires (le député UDR/maire, Robert Poujade, y a longtemps été professeur de lettres en khâgne), qui draine tous les meilleurs élèves de l'académie de Bourgogne. Il y existe encore une distinction entre la salle des professeurs des agrégés et celle des certifiés, certains professeurs de mathématiques ou de physique viennent en conseil de classe en blouse blanche, et leur prise de parole y est déterminante lors de ce moment décisif de l'orientation après la seconde. En 1983, soit vingt-cinq ans après la création de la section B au niveau national, la section B n'existe pas dans ce lycée. Les élèves reçoivent un enseignement d'« initiation économique et sociale » en seconde et si, par malheur, ils sont séduits par cet enseignement, ils doivent quitter ce lycée d'élite pour suivre une classe de première B dans un autre lycée, forcément moins réputé, de la ville.

Les représentants des employeurs reprochent à cet enseignement de dénigrer l'entreprise et l'économie de marché

La troisième opposition, structurelle, vient du monde patronal et, plus exactement, des instances de représentation patronale : elle est même devenue frontale depuis la transformation du CNPF en Medef (1999). Les représentants des employeurs reprochent à cet enseignement, qu'ils persistent à désigner comme étant un enseignement d'économie, de dénigrer l'entreprise et l'économie de marché, d'en donner une mauvaise image et d'en détourner la jeunesse, et/ou de décourager les vocations d'entrepreneur.

C'est, bien sûr, une erreur résultant de la méconnaissance des programmes et c'est surtout accorder beaucoup, et trop, de poids à cet enseignement, par ailleurs suivi par une minorité de lycéens. On peut facilement s'accorder pour considérer que cette critique des SES, qui s'est accentuée au fur et à mesure du tournant néolibéral [Rozier, 2009], participe d'un travail idéologique qui a été au centre de la refondation patronale, placée sous l'égide de deux transfuges de la gauche intellectuelle : l'économiste Denis Kessler (ancien HEC, agrégé de science économique) et le philosophe foucauldien François Ewald.

D'autre part, des économistes universitaires jugent cet enseignement des SES simpliste, inadapté et issu d'une conception unitaire des sciences sociales qui leur paraît « vieillot » et dépassée. Ils veulent en finir avec cette appréhension de la science économique au lycée qui vise à appréhender les phénomènes économiques dans leur encastrement social et leur historicité (d'où le « et » de SES : sciences économiques et sociales).

Une audace pédagogique qui résiste à l'air du temps

La mise en place de cet enseignement a été, au milieu des années 1960, précipitée et assez bricolée : il n'existait pas encore de corps de professeurs de SES (le concours du Capes n'a été créé qu'en 1969) et il a bien fallu mettre des enseignants face aux élèves. On a fait appel à des « volontaires » venant d'autres disciplines, notamment d'histoire-géographie et de sciences et techniques économiques (officiant en lycée technique). Surtout, des stages pédagogiques ont été organisés à Sèvres (1967-1969) par Marcel Roncayolo et ont durablement marqué la manière de faire cours dans cette discipline. Un programme y a été expérimenté avec des enseignants de l'enseignement supérieur (une innovation pour l'époque). Ces stages de Sèvres ont été le support d'un renouveau pédagogique dans un contexte pré-68, avec une « *clientèle scolaire que l'on sentait de plus en plus rétive à l'enseignement traditionnel* » [Autran et Guidoni, 1989].

« La méthode inductive, on ne l'a pas vraiment choisie, elle s'est imposée parce que "ça marche" » (Henri Lanta)

Y ont été définies des méthodes spécifiques, impliquant une participation des élèves : utilisation constante et critique des mass media ; recours aux statistiques, aux graphiques et aux enquêtes, plan de la classe en U pour permettre des débats entre élèves. Insistons un moment sur l'importance de la pratique inductive dans cet enseignement en laissant la parole à Henri Lanta (agrégé de STE, devenu ensuite professeur de SES, inspecteur général de la discipline, puis professeur en khâgne B/L au lycée Henri IV), précieux témoin de toute cette histoire : « *D'un point de vue pédagogique, les enseignants d'histoire-géographie et de STE, volontaires pour se lancer dans l'aventure SES, ignoraient peut-être les dernières découvertes des chercheurs en didactique, mais étaient certains d'un fait, mille fois constaté : si le cours est magistral, s'ils parlent cinquante-huit minutes sur soixante, les élèves cessent d'écouter. Ce dont nous étions tous convaincus dans les années 1970, c'est que les élèves doivent parler et, comme il n'est pas question qu'ils racontent leur vie, il faut qu'ils travaillent avant de prendre la parole. Pour cela, les documents sur lesquels ils travaillent, seuls ou en petits groupes, ne peuvent pas être tirés du manuel du "meilleur économiste de France". La méthode inductive, on ne l'a pas vraiment choisie, elle s'est imposée parce que "ça marche". Il ne faut pas chercher plus loin l'importance accordée depuis quarante ans aux TD qui doivent précéder, on l'a bien compris, le moment, tout aussi essentiel, des mises au point, c'est-à-dire des définitions précises, rédigées avec soin, des raisonnements rigoureux dans lesquels les "donc", les "par conséquent" sont bien à leur place, etc. L'intervention du professeur est alors essentielle : à l'écoute des élèves, s'étant donné le temps de repérer leurs difficultés, il est en mesure d'ajuster son discours, d'insister sur tel point mal compris, etc. Cette pratique a fait l'unanimité (et notre force) pendant près de vingt ans...* » [Lanta, 2007].

Si les nouveautés pédagogiques de l'enseignement des SES n'ont pas toutes résisté à la pression normalisante des décennies qui ont suivi le long après-68, la discipline des SES en est restée marquée, comme le montre le contenu des manuels de classe qui comportent beaucoup d'extraits de textes, de graphiques, de tableaux, de photos, etc. En classe de seconde, l'enseignant de SES qui se respecte, confronté à la concurrence des matières classiques, doit s'efforcer de donner le goût de sa « discipline » à ses élèves pour espérer les attirer vers la « série » ES.

Une furieuse envie de « comprendre »

Stéphane Beaud ayant commencé sa carrière professionnelle comme professeur de SES, se permet de relater ici son expérience qui sera, sans doute, parlante pour nombre de ses collègues. Professeur débutant au lycée de Dijon, il enseigne, nous l'avons dit, uniquement en classe de seconde, deux heures par semaine, une matière appelée « Initiation économique et sociale ». Au fond, il s'agit de donner un avant-goût de sciences économiques et sociales : exercice particulièrement délicat dans un tel lycée où les élèves ne peuvent envisager une première B sur place. L'attention en cours est souvent flottante, l'intérêt de la matière loin d'être reconnu par des élèves à hautes aspirations scolaires. Le mot d'ordre du « maître de stage » : « bricoler », parvenir à intéresser *a minima* les élèves. A la fin de l'année, il décide de consacrer un cours au fonctionnement de l'institution judiciaire et d'emmener une classe à horaire difficile (le mardi de 16 heures à 18 heures) assister à un procès au tribunal de grande instance de la ville.

Pour préparer la sortie, il présente en cours les principaux éléments de la procédure pénale, le décor judiciaire, le rôle des personnages principaux du procès (procureur, juges, avocats, parties civiles, accusé) qui seront présents au tribunal. Il leur fait aussi lire des précieux tableaux statistiques de « Données sociales » (Insee, 1984) sur la « chaîne pénale » et sur les caractéristiques sociales des détenus. Les élèves se montrent très intéressés, les questions fusent durant les deux séances préparatoires. Le jour dit, ils sont présents, très attentifs au cours des trois heures d'observation. Abasourdis, ils découvrent la justice au quotidien, perçoivent par exemple la grande difficulté de communication entre les juges et les accusés. La scène judiciaire a cette vertu (pédagogique) de condenser, dans toute leur nudité, les rapports de classe.

Stéphane Beaud se rappelle notamment un cas de surendettement (un homme, âgé de 35 ans, chômeur) que le juge expose en ne ménageant pas ses effets. Il détaille la liste interminable des achats spacieux du prévenu pour finir par une « chute » (« *et, enfin, tel jour de l'année 1982, vous avez acheté une BMW* ») qui, à l'énoncé de la marque de voiture, va provoquer chez deux filles de la classe un cri d'effroi qui retentit dans toute la salle. Lors du cours qui suit, les élèves débordent de questions, veulent en savoir plus, se passionnent pour ce qu'ils ont vu. Bref, surgit alors une furieuse envie de « comprendre ».

La série ES a eu le vent en poupe ces deux dernières décennies car son programme « parlait » aux lycéens, notamment aux enfants de la démocratisation scolaire

Ce type d'expérience pédagogique a été réalisé pendant des décennies par maints enseignants de SES, sous bien d'autres formes. Même si la filière B ou ES n'était pas destinée à recruter les meilleurs élèves des lycées qui, depuis quarante ans, optent très majoritairement pour la voie scientifique (« voie royale ») qui conduit au bac S, l'enseignement des SES a bien souvent su susciter l'intérêt, parfois même la passion des lycéens. La série ES a eu le vent en poupe ces deux dernières décennies car son programme « parlait » aux lycéens, notamment aux enfants de la démocratisation scolaire, en les ouvrant sur le monde.

Un enseignement plus que jamais nécessaire au lycée

La réforme en 2010 de l'enseignement des SES en classe de seconde, puis de première et terminale, concoctée par le ministre de l'Education Luc Chatel après le rapport d'une « mission d'audit des manuels et programmes de sciences économiques et sociales du lycée » (2008) installée à la suite des pressions patronales, et particulièrement celles de l'Institut de l'entreprise, avec à la baguette Michel Pébereau (X/ENA, PDG de BNP Paribas), a porté un coup sévère à cet enseignement. En classe de seconde, la réforme Chatel a réduit de près de moitié l'horaire (2 heures 30 à 1 heure 30) et lui a attribué un statut d'enseignement d'« exploration » parfois non noté, en en faisant un moment presque récréatif pour les élèves.

L'enseignement des SES a été accusé par les défenseurs et prosélytes d'un certain ordre économique libéral de « désespérer le lycéen »

Plus généralement, l'enseignement des SES, par la mise en évidence d'un certain nombre d'aspects manifestes de la réalité sociale (accroissement des inégalités économiques et sociales, tensions croissantes au travail, poids et impact du chômage de masse dans les sociétés développées, montée de la grande pauvreté, etc.), a été accusé par les défenseurs et prosélytes d'un certain ordre économique libéral de « désespérer le lycéen ». Dans l'esprit de ceux qui veulent en finir avec cet enseignement, décrit comme « tendancieux », ou même « marxisant », il s'agit avant tout de parvenir à imposer une vision réductrice et tronquée du monde réel dans lequel nous vivons et d'offrir ainsi une perception irénique et déréalisée du monde social. Surtout, ne plus parler en classe de ce qui fâche ou apparaîtrait comme « négatif » (chômage, inégalités de revenus ou de destin, ségrégation urbaine, etc.). Surtout, ne plus voir l'entreprise telle qu'elle est : avec des hommes et des femmes, des chefs et des subordonnés, avec une hiérarchie et des relations sociales au travail. Taire le stress au travail, les maladies professionnelles (pourquoi le scandale de l'amiante ?) et, pour reprendre ici le lapsus du PDG de France Télécom, la récente « *mode des suicides* » dans cette grande entreprise.

Revanche idéologique

Avec cette réforme de 2010, le ministère de l'Education nationale sous la présidence Sarkozy poursuivait un objectif dont il faut dire et redire qu'il est idéologique : former des élèves de 15 ans à la science économique dominante d'aujourd'hui, truffée d'abstractions et fortement formalisée ; leur apprendre les rudiments d'une science qui devrait les aider à penser de façon conforme ; les détourner d'un enseignement qui pourrait avoir une perspective critique. La sociologie avait été étiquetée « *compassionnelle* » dans le rapport de la mission d'audit, quand la macroéconomie y était jugée « *moins assurée scientifiquement* » que la microéconomie : ce sont elles qui, dans cette réforme de 2010, étaient dans la ligne de mire, elles qui restent associées à 1968 (« *sociologues gauchistes* »).

Aujourd'hui, outre cette revanche idéologique sur l'« esprit 68 », la réforme des SES de 2010 rend éminemment plus difficile le travail des enseignants de SES. Intéresser des élèves de seconde de 15 ans aux délices des élasticité prix et revenu est tout simplement voué à l'échec. De tels programmes ont pourtant déjà largement contribué à vider les premiers cycles universitaires en sciences économiques. Renouveler la même erreur au lycée confine à l'absurde. Si les khâgnes B/L (option sciences sociales) et les instituts d'études politiques (IEP) sont aujourd'hui si attractifs, c'est, entre autres raisons, du fait de leur programme ouvert en sciences sociales (économie, sociologie, histoire contemporaine).

Les professeurs de SES et d'autres disciplines (lettres, histoire, philosophie...) disent tous que, dans le contexte actuel de diffusion des nouvelles technologies, leur principale gageure est de conquérir de haute lutte l'intérêt d'élèves en pleine adolescence, les arracher à leur bulle personnelle, éveiller leur curiosité, les amener par 1 000 ruses vers la culture scolaire. Les nouveaux programmes d'économie – et cela est particulièrement vrai pour le programme de première – se détournent de ce capital collectif pédagogique. Il faudrait, à titre de punition, demander à ceux qui conçurent le projet rue de Grenelle de venir le tester à La Courneuve ou à Villeneuve-sur-Lot.

L'ironie de l'histoire est que la réforme de 2010 est survenue dans une période de crise économique, de faillite des dogmes de l'orthodoxie économique. Ce qu'elle révèle de la perception de la société par nos gouvernants, de leur volonté obstinée de ne pas voir la réalité sociale, de la maquiller ou de la dénier, de la recouvrir par une série de récits optimistes, comme la science économique standard aime à en formuler, est inquiétant.

La réforme des SES s'inscrit dans un dispositif plus global de disqualification de la formation à l'esprit critique

La réforme des SES s'inscrit dans un dispositif plus global de disqualification de la formation à l'esprit critique. Elle fait peser, comme d'autres réformes au lycée (la diminution de l'horaire d'histoire en terminale S), un grave danger sur le débat démocratique. Voici ce que dit l'écrivain André Brink sur son enfance sous le régime de l'apartheid sud-africain : « *Je me demande souvent comment on a pu, comment j'ai pu ne pas voir ce qui se déroulait sous mes yeux (...). J'ai passé mon enfance au milieu des Noirs. Il est impossible que je n'aie pas vu. Je devais bien savoir !* » Les sciences sociales ont cette vertu, indispensable en démocratie, de donner à voir la réalité sociale telle qu'elle est et non pas telle que le pouvoir ou les pouvoirs souhaiteraient qu'elle soit.

Le maigre corps des professeurs de SES a besoin du soutien des enseignants des disciplines sœurs, du monde universitaire et de la recherche, des syndicats, des parents d'élèves sensibles à ces questions, des élus nationaux et locaux, etc., bref de tous ceux qui ne se résignent pas à cette dangereuse entreprise de dilapidation du précieux héritage culturel que constitue la présence presque cinquantenaire des sciences sociales au lycée.

Enseigner de façon ouverte et contradictoire

Quelles « sciences économiques et sociales » enseigner au lycée ? Existe-t-il une science économique que l'on pourrait enseigner au lycée ? Non. Il existe des sciences économiques et sociales, que l'on doit enseigner de façon ouverte et contradictoire. La crise des *subprimes* de 2008 et ses graves conséquences sur l'économie mondiale ont provoqué par ricochet de vives critiques de la science économique dominante, dite standard, et débouché sur un renouvellement de la réflexion sur l'enseignement de cette discipline à donner dans les systèmes d'enseignement supérieur. Rappelons-nous la reine d'Angleterre en visite, en 2008, à la London School of Economics, n'hésitant pas à demander des comptes aux autorités de régulation et aux économistes : « *Comment se fait-il que personne n'ait rien vu ?* », a-t-elle alors feint de s'étonner. Ajoutons que dix économistes britanniques (hétérodoxes) lui ont alors répondu que la science économique est devenue une « *branche étroite des mathématiques appliquées, pratiquement sans relation avec le monde réel* », réclamant ainsi un élargissement de l'enseignement à d'autres disciplines comme la psychologie, l'histoire économique et la philosophie.

Or, rappelons qu'au lycée l'un des objectifs majeurs assignés à la discipline des SES dans le système éducatif français était de créer un enseignement apte à faire connaître aux élèves de 16-18 ans les réalités économiques et sociales par des voies d'accès empruntées aux disciplines appropriées. Ainsi, d'entrée, si un poids très lourd est reconnu à la science économique (la licence dans cette discipline est le minimum pour un enseignant ou inspecteur), celle-ci ne saurait être, dans le cadre du secondaire, exclusive.

Cette conception étant posée concernant l'enseignement au lycée, Guy Palmade, fondateur de cet enseignement au lycée, lui reconnaissait une position parfois en porte-à-faux avec l'enseignement supérieur, demandeur quant à lui de savoirs spécialisés. Mais, disait-il, « *on ne peut présenter les SES comme une propédeutique à l'enseignement supérieur. C'est un simple élément de culture générale dont l'unité est didactique et réside dans l'enseignement, non dans l'origine scientifique.* »

Ainsi, le postulat est clair : il ne s'agit pas d'« *enseigner valablement l'économie* », comme le réclame un recteur d'académie, mais d'être guidé par une préoccupation globale, unitaire, qui ne s'emprisonne pas dans un catéchisme des concepts et du vocabulaire économiques. On peut alors s'interroger sur ce postulat ou sur les problèmes de méthode, de terminologie, mais, pour le doyen Guy Palmade, les élèves représentant aujourd'hui un tiers des bacheliers d'enseignement général « *ne semblent pas moins intéressés que dans les autres disciplines* ».

Au XIX^e siècle, l'économie politique, sous la plume de David Ricardo et de Karl Marx, s'intéressait à la transformation des structures économiques et sociales, sous l'effet de la révolution industrielle et des régimes politiques qui en sont issus. Au XXI^e siècle, les sciences économiques et sociales, telles qu'elles sont enseignées au lycée, doivent reprendre ce flambeau, tout à la fois pluridisciplinaire et politique. Avec pour objectifs de maîtriser les concepts et les faits, de remettre en cause les savoirs et l'ordre établi, toujours avec méthode et rigueur. Bon travail ! Et bonnes sciences économiques et sociales.

Ce texte a initialement été publié en préface à l'ouvrage [Les sciences économiques et sociales](#) (La Découverte). Merci aux auteurs et à l'éditeur de nous avoir autorisé à le reproduire.

Assurance chômage : toutes les propositions sont sur la table de négociation... mercredi 14 février 2018

La négociation pour un nouvel accord pour l'assurance chômage entre partenaires sociaux doit se terminer le 15 février et cet accord doit être présenté au gouvernement pour une nouvelle réunion multilatérale. Le gouvernement a fait part de ses objectifs, le patronat a

présenté son avant-projet d'accord national interprofessionnel, les organisations syndicales se sont positionnées et ont fait leurs propositions. L'Unédic a présenté ses chiffres le 12 février. Quelles sont les avancées et points de blocage ?

Quels sont les principaux points en négociation définis par la feuille de route du gouvernement ?

- **Les démissionnaires** : les partenaires sociaux ont refusé que la couverture chômage promise par le gouvernement ne se traduise par des droits dégradés. Ils veulent le même droit pour tous les demandeurs d'emploi (modalités de calcul, durée de versement).
- **Les indépendants** : face à la variété des situations des indépendants et des indépendants économiquement dépendants (salariés des plateformes), un groupe de travail pourrait être mis en place « afin d'appréhender les dimensions de ces nouvelles formes d'emploi... et les évolutions de la réglementation à envisager d'ici la fin 2018 ».
- **La lutte contre la précarité** : le projet patronal veut renvoyer la négociation aux quatre branches utilisant le plus de contrats courts, travail temporaire, spectacle/audiovisuel, hébergement/restauration, hébergement médicosocial/action sociale. Les syndicats de salariés ne veulent pas que l'intérim soit traité à part. Dans ce cas, ce ne serait plus quatre mais douze secteurs qui concentreraient 80 % des CDD de moins d'un mois.

Sur le plan du contrôle des demandeurs d'emploi, la question des sanctions sera abordée en multilatérale avec le gouvernement ainsi que la question sur l'évolution de la gouvernance.

Où en est-on après la séance du 8 février ?

- **L'indemnisation des démissionnaires pourrait être finalisée** : le projet d'accord avance sur sa forme définitive. Le patronat a assoupli sa position sur la condition du projet professionnel. Désormais, le texte prévoit que le projet professionnel doit répondre aux besoins du marché du travail dans le ou les bassins d'emploi notifiés :
 - **Le patronat** accepte de distinguer l'opérateur chargé de juger du caractère réel et sérieux du projet d'évolution professionnelle, de celui chargé de son financement. Cette mission serait confiée à d'autres organismes (APEC, missions locales, Cap Emploi...) et non à Pôle emploi chargé du financement.
 - **FO et la CFDT** exigeaient une instance ad hoc pour contester un refus d'attestation du caractère réel et sérieux du projet professionnel, ce qui est fait. La CFDT rappelle que « la décision de démissionner pour mener à bien un projet d'évolution professionnelle constitue une prise de risque importante pour le salarié. Il convient de sécuriser en amont cette prise de décision ».

La CFDT demande

« un AREP (allocation d'aide au retour à l'emploi projet) accessible à tous avec un co-investissement dans le projet de transition professionnelle ».

La CFE-CGC regrette que le texte mentionne toujours la condition du niveau de diplôme « discriminant pour les cadres ». Toutefois quelques points restent à clarifier, comme la condition de durée d'affiliation minimum à l'assurance pour bénéficier de ce nouveau droit.

La lutte contre la précarité : pas d'avancée sur la régulation de l'utilisation des contrats courts même si le texte patronal prévoit des thèmes obligatoires pour les négociations de branche. Le patronat reste bloqué sur la restriction aux quatre secteurs les plus utilisateurs de contrats courts, et sur l'absence de sanctions en cas d'échec des négociations de branche. « Si on n'avance pas sur ce thème, ça ne débouchera sur rien » a prévenu la CFTC. Les organisations syndicales ont obtenu quelques précisions sur le cadre des négociations de branche comme sur l'organisation du travail et la gestion de l'emploi.

Le projet d'accord aborde pour la première fois la gouvernance et le pilotage de l'assurance chômage. Pour le MEDEF, « la clarification des relations avec l'État est une des conditions de la soutenabilité du régime ». Aussi le texte rappelle qu'une part importante de la dette de l'assurance chômage relève du financement du service public de l'emploi et que toute réforme de la gouvernance doit se traduire par une clarification des responsabilités par :

- une meilleure articulation entre les politiques relevant de la solidarité et de l'assurance chômage ;
- une négociation paritaire permettant de définir en toute autonomie, les règles d'indemnisation et le niveau de ressources nécessaires ;
- une gestion paritaire qui doit, à terme, s'exercer sans la garantie financière accordée par l'État.

Le point dur de la dernière séance sera au niveau des contrats courts. Pour aboutir à un accord, cette dernière séance nécessitera un effort de tous les partenaires sociaux.

Quels métiers pour quels statuts ? samedi 17 février 2018

Depuis quelques années se dessine une nouvelle cartographie des métiers où « permanents » et « indépendants traditionnels » côtoient « intermittents », « freelances » et « néo-artisans » avec deux mouvements contraires : l'augmentation du salariat chez les « indépendants traditionnels » et « l'augmentation des contrats à durée limitée » pour certaines catégories d'emploi. Le non salariat et les usages du CDL, contrat à durée limitée (CDD et intérim) s'étendent à certains métiers plus qu'à d'autres. France Stratégie dresse le bilan de ces 30 dernières années.

Une complexification de la structure de l'emploi

Dans plus d'un métier sur deux, les actifs en emploi sont tous des salariés. Mais le salariat est devenu hétérogène : d'un côté « les permanents », de l'autre côté « les intermittents ». L'usage des CDL est devenu un mode prioritaire d'embauche voire de réembauche, il n'est plus réservé aux professions à forte saisonnalité. La pratique du CDD et de l'intérim a connu l'expansion la plus forte (passant de 5 % de l'emploi en 1984 à 13 % en 2016). Les situations de travail atypiques ont progressé plus vite que l'emploi permanent (CDI et fonctionnaires), bien que ce statut reste largement majoritaire (75 % en 2016 contre 77 % en 1984). Le non salariat est loin de se généraliser. En trente ans, beaucoup d'indépendants traditionnels, ont été absorbés par le salariat. Une tendance contrebalancée, depuis dix ans, par une augmentation des freelances et des néo-artisans.

Typologie des métiers selon les statuts d'emploi (1984-2014)

- **Les permanents** : neuf fois sur dix en CDI, quel que soit leur niveau de qualification. Les permanents travaillent dans la fonction publique, l'enseignement, la banque, l'assurance, les métiers de services administratifs, les métiers du transport, l'ingénierie informatique ou encore la petite enfance, un secteur qui a bénéficié d'une législation encourageant la formalisation des emplois.
- **Les intermittents** : ce sont des CDD « classiques », des contrats saisonniers, des CDD à objet défini, ou de contrats de mission pour les ingénieurs, de l'intérim dans l'industrie et la construction, des CDD dit d'usage (légal dans trente secteurs) dans les métiers de l'hôtellerie-restauration, de l'information et de la communication, du tourisme ou du

transport, mais aussi ouvriers de l'industrie, du BTP et de la manutention, agents administratifs, vendeurs cuisiniers, serveurs, agents d'entretien, aides-soignants, métiers de l'action culturelle et sportive. Le recours aux contrats à durée limitée va aujourd'hui très au-delà des métiers à forte saisonnalité et intermittence. En témoignent les gestionnaires de paie, les agents d'accueil ou les opérateurs informatiques, majoritairement en CDI il y a trente ans.

- **Les indépendants traditionnels**, avec le recul des petits commerces, le déclin du nombre des agriculteurs et des médecins libéraux. Une grande partie de ce phénomène est liée à la chute de l'emploi agricole et à la modernisation des exploitations. En 30 ans le nombre d'agriculteurs a été divisé par quatre et la part du salariat a été multipliée par deux. Les industries agroalimentaires, en essor, emploient des salariés au détriment des indépendants (bouchers, charcutiers, boulangers). De même, dans les activités juridiques et financières, les entreprises recrutent davantage en CDI.
- **Les freelances et néo artisans**, en forte progression ces 10 dernières années : les coiffeurs, pêcheurs, plombiers, peintres, menuisiers, les métiers des arts et des spectacles, de l'information-communication, les ouvriers graphistes, les formateurs, le personnel d'étude et de recherches, les professions paramédicales. 74 % de ces freelances n'emploient aucun salarié. Certains d'entre eux n'ont qu'un nombre restreint de clients, parfois même un seul. Ils travaillent six fois sur dix en solo, pour certains dans une forme de sous-traitance. Pour cette raison, ils sont économiquement dépendants et ils n'ont que peu de marges sur leurs tarifs et leurs conditions de travail. Poussé, bien avant l'émergence des plateformes, comme Uber et Deliveroo, par la montée des services et l'externalisation, le mouvement s'est amplifié avec la création du statut de microentrepreneur en 2009.

2012-2014	Non salariés		CDI		CDL		Total
Classes de métiers	Effectifs en milliers	Part des non salariés	Effectifs en milliers	Part des non salariés	Effectifs en milliers	Part des non salariés	
Indépendants traditionnels	1 590	40 %	1 420	43 %	270	8 %	3 280
Free lances	820	27 %	1 870	61 %	380	12 %	3 070
intermittents	90	1 %	5 480	77 %	1 560	22 %	7 130
permanents	310	3 %	10 180	90 %	940	8 %	12 060
Total	2 810	11 %	19 580	77 %	3 140	12 %	25 540

Répartition des classes de métiers par statut d'emploi en 2012-2014

Source France Stratégie, à partir de DARES

Les métiers ne sont donc pas tous égaux face à la diversification des statuts d'emploi. Le niveau de qualification est aussi un marqueur. Les CDL sont très concentrés sur les métiers d'ouvriers. Un ouvrier peu qualifié sur trois est aujourd'hui en contrat à durée limitée. Entre 1984 et 2014, la part du CDI est passée de 88 % à 67 % de l'emploi dans ces catégories. Les employés peu qualifiés ont été moins touchés par l'intermittence des contrats. À l'opposé, 80 % des cadres sont en CDI. Une proportion supérieure à la moyenne de 75 %. Seule exception à cette règle, pour les cadres, seuls les professionnels des arts et des spectacles sont un quart à exercer en CDD protégé par le régime des intermittents.

Une réalité complexe qui incite à réfléchir au périmètre de l'emploi dit stable. À chacun son métier et donc son statut d'emploi. Depuis plus de 30 ans, le non salariat et les usages du contrat à durée limitée s'étendent à certains métiers plus qu'à d'autres, à certaines qualifications plus qu'à d'autres.

La désindustrialisation s'est accompagnée à la fois d'une hausse des CDL et d'une croissance de l'indépendance statutaire pour certaines professions et qualifications.

Référence

- Note d'analyse de Cécile Joly et Jean Flaman de France Stratégie
<http://www.strategie.gouv.fr/publications/salarie-independant-une-question-de-metiers>

Les troubles psychosociaux, un risque en nette augmentation ces dernières années samedi 17 février 2018

Le document sur l'état des risques psycho-sociaux produit en janvier 2018 par l'Assurance maladie-risques professionnels donne des éléments intéressants sur la réalité de ce risque en progression ces dernières années. Il apporte aussi des informations sur la prévention.

Les risques psychosociaux : c'est quoi ?

L'assurance maladie les définit comme les troubles résultant de situations de travail où sont présents du stress lié à un déséquilibre entre ce qui est demandé au travailleur et sa perception de sa capacité à le réaliser, des violences internes (harcèlement, conflits entre personnes ou équipes) et des violences externes (insultes, menaces, agression).

On distingue les risques psychosociaux causés par une exposition à ces situations et les troubles eux-mêmes avérés chez les travailleurs en lien avec leur activité professionnelle.

La réalité des chiffres

10 000 affections psychiques ont été reconnues comme accidents du travail en 2016. Cela représente 1,6 % des accidents du travail, loin derrière les TMS. La réalité est certainement supérieure et appréciée par l'Assurance maladie à 20 000 au vu des déclarations d'accident rédigées par les employeurs en 2016. Sachant que, quand le trouble est lié aux conditions de travail, c'est l'employeur qui doit déclarer lui-même l'accident du travail, on peut penser que ce chiffre est encore en-dessous de la réalité. Par ailleurs, on dénombre chaque année entre 10 à 30 suicides directement liés au travail.

Les accidents du travail liés aux troubles psychosociaux (TPS) ont progressé de 10 % chaque année de 2011 à 2014, de 5 % en 2015 et de 1 % en 2016. La part des TPS est passée de 1 à 1,6 % des arrêts de travail entre 2011 et 2016.

Les demandes de reconnaissance d'une maladie psychique liée au travail sont passées de 200 à 1 100 en 2016 et probablement 1 700 en 2017. Cette progression provient d'après l'Assurance maladie de l'assouplissement de la procédure de demande et d'une plus grande médiatisation. Mais on peut penser que la pression très forte qui pèse sur un certain nombre de salariés, dont font état les différentes enquêtes menées sur le travail, explique cette évolution. En fait, 50 % des dossiers sont retenus. La dépression est le principal trouble subi par les salariés victimes de maladies psychiques.

Les troubles psychosociaux provoquent des arrêts de travail plus longs que les autres risques (112 jours contre 65 pour l'ensemble). Les arrêts de travail pour maladie professionnelle sont encore plus longs : en moyenne 400 jours.

Ces troubles ont coûté à la branche AT-MP de l'assurance maladie 230 millions d'euros en 2016.

Qui sont les salariés concernés par les troubles psycho-sociaux ? Quels éléments déclencheurs et quels troubles ?

Ce sont essentiellement des femmes autour de la quarantaine. Dans une moindre proportion les hommes du même âge sont aussi touchés par ces troubles. Pour tous, la fréquence des troubles diminue avec l'âge après la quarantaine.

Ce sont les employés qui sont les plus touchés. Suivent les ouvriers qualifiés et les ouvriers non qualifiés. Les moins touchés sont les cadres, mais dans cette dernière catégorie, ces troubles constituent le motif le plus élevé d'arrêt pour accident du travail.

Les secteurs où les troubles psychosociaux sont les plus nombreux sont le médico-social (18 %), les transports (15 %) et le commerce de détail (13 %). Mais ce sont les activités de poste et de courrier (3,4 affections psychiques pour 1000 salariés), les transports (2,7 pour 1 000) et l'immobilier (1,5 pour 1 000) qui connaissent la fréquence la plus élevée. Les employés de bureau, les vendeurs et commerciaux, les professions intermédiaires, les personnels de santé sont les professions les plus touchées.

Les deux principales causes des troubles psychosociaux sont d'une part les chocs liés à des situations de violence (agressions, menaces, braquages, attentats...) et d'autre part les conditions de travail.

L'Assurance maladie a répertorié les principaux facteurs de risques : l'intensité du travail, les exigences émotionnelles, le manque d'autonomie, la mauvaise qualité des rapports sociaux, la souffrance éthique et l'insécurité de la situation de travail. Autant de facteurs de risques qui sont évoqués par les salariés lors des enquêtes sur le travail et des travaux de chercheurs.

La prévention des risques psychosociaux

Le document de l'Assurance maladie insiste sur l'importance de la prévention et fait état des documents qu'elle a produit. Elle cite notamment les brochures suivantes : « Stress au travail : les étapes et les démarches de prévention » ; « Dépister les risques psychosociaux » : « Des indicateurs pour vous guider » ; « Évaluer les risques psychosociaux » ; « Démarche d'enquête paritaire du CHSCT concernant les suicides ou les tentatives de suicides » ; « Risques psychosociaux pour agir au quotidien ». Elle a aussi produit des affiches pour sensibiliser au risque et des formations spécifiques.

Pour agir, elle répertorie les acteurs concernés par les troubles psychosociaux : l'INRS, le réseau ARACT-ANACT, la DIRECCTE, les services de santé au travail. Étrangement, elle ne cite pas expressément les salariés eux-mêmes et leurs organisations syndicales qui sont souvent les premiers à déceler les problèmes et alerter les employeurs !

Même si les troubles psycho-sociaux ne sont pas, loin de là, la première cause d'accident du travail ou de maladie professionnelle, leur proportion augmente réellement. Cela mérite l'attention de l'ensemble des acteurs concernés et au premier chef les acteurs de l'entreprise. Les représentants du personnel ont un rôle essentiel à jouer. Espérons que ces questions viendront régulièrement à l'ordre du jour des nouveaux Comités sociaux et économiques et dans les entreprises de plus 300 salariés dans les Commissions santé, sécurité et conditions de travail après la disparition des CHSCT.

Source

- Le dossier produit par l'Assurance maladie – risques professionnels de janvier 2018 <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/.../brochures/Enjeux-actions-2018-affections-psychiques-travail.pdf>

Le territoire, espace de responsabilité sociétale et environnementale par Martin Richer - 18 Février 2018

Jusqu'à récemment, la RSE (responsabilité sociétale et environnementale) n'avait que faire de la notion de territoire... qui le lui rendait bien. C'était le temps de la RSE hors-sol, celle qui se développait dans la proclamation, sans incidence sur le réel, à l'abri de la direction de la communication. Mais aujourd'hui, la RSE devient une ressource organisationnelle des entreprises ; elle change leurs offres produits, leur stratégie, leurs facteurs de différenciation compétitive et jusqu'à leurs modèles d'affaires. Elle devient un objet de dialogue social et d'appropriation par les managers et les salariés. C'est donc le moment, pour la RSE, de partir à la découverte de ses territoires...

Dans cette intention, je propose quatre principes de structuration pour une politique de RSE territoriale.

1 - Fonder le territoire comme espace de responsabilité

À l'origine, le territoire était étranger à la RSE. Il s'épanouit dans le domaine de la contrainte alors que la RSE recherche la concorde avec ses parties prenantes et construit des engagements volontaires. La frontière, qui délimite et définit le territoire, est là pour contenir. En géopolitique, le territoire désigne l'espace sur lequel un État-nation exerce sa puissance. C'est l'espace du pouvoir coercitif. De même, la RSE était « hors sol », ce qui signifie bien qu'elle restait indifférente aux lieux de réalisation des activités de l'entreprise.

C'est justement avec l'entreprise que la relation au territoire change. J'aime la définition que donne Claude Raffestin, géographe suisse, considéré comme l'acclimateur du terme en sciences humaines et qui montre bien que le territoire est plus qu'une simple aire géographique : le territoire est un espace transformé par le travail humain. Voilà une vision très « metissienne » du territoire,

que Raffestein résume de cette formule : « Lorsque l'espace est investi par les intentions et les pratiques des acteurs, il devient alors un territoire » (extrait de *Pour Une géographie du pouvoir*, 1980).

En prolongeant cette idée, j'émet l'hypothèse d'un territoire qui devient progressivement l'espace dans lequel s'inscrivent les projets des entreprises ou des organisations, dans lequel les acteurs peuvent s'engager et rendre compte de leurs engagements. En d'autres termes, le territoire est un espace de responsabilité. Dans un texte sur les « Enjeux et perspectives de la responsabilité sociale pour les territoires », Michel Capron, Professeur émérite des Universités en sciences de gestion, insiste sur les capacités d'action collective des acteurs : « *Le territoire est un espace géographique où se trouvent une identité et une culture communes, un bassin de vie, un lieu de dialogue et de partenariats, voire un projet. Ce périmètre délimité offre une interface privilégiée entre entreprises et société civile. Les groupes humains présents s'y dotent d'une capacité d'action collective. Le territoire est aussi un lieu sur lequel on peut évaluer relativement facilement les actions menées et leurs résultats, notamment en matière de politiques de développement durable* ».

Sous l'influence des technologies, particulièrement du digital et des modes de dématérialisation numérique, cet espace se conjugue de plus en plus au pluriel : individus et entreprises jonglent avec des territoires à géométries variables. Notre identité se forge dans notre territoire (la proximité), mais aussi de plus en plus dans nos mobilités (le lointain, mais accessible). Jean-Paul Ferrier, géographe et professeur à l'université d'Aix-Marseille, nous dit, tout comme nous l'enseignent les livres de Pierre Veltz, que le facteur qui renouvelle totalement la notion de territoire est le réseau.

2 - Travailler avec les parties prenantes territoriales

La RSE territoriale peut se définir simplement comme la déclinaison et l'ancrage de la politique RSE d'une organisation dans ses territoires d'implantation. Dans une approche « top-down », elle maille les éléments de la politique « corporate » pour proposer un partenariat pertinent aux principales parties prenantes présentes sur le territoire. C'est d'ailleurs très souvent l'occasion de constater les incohérences et les approximations des politiques corporates, fabriquées en tuyaux d'orgue, sans coordination, et qui « tombent » sur les filiales, les établissements, les agences, bref les terminaisons nerveuses de l'organisation. Dans une approche « bottom-up », les projets RSE sont construits avec les acteurs du territoire puis éventuellement partagés, voire généralisés dans l'ensemble de l'organisation. Dans la réalité, ces deux approches se combinent avec des intensités différentes en fonction de deux facteurs clés :

- la culture plus ou moins jacobine ou girondine des groupes et des entreprises ;
- l'appétence, l'autonomie et les incitations du dirigeant du site pour ces questions : est-il encouragé, évalué et promu en tenant compte de ses relations avec son environnement territorial ?

Cette combinaison n'a pas à être vécue comme un problème : du point de vue de la RSE, il faut tenir les deux bouts de l'ancrage territorial.

La RSE territoriale est donc aujourd'hui essentiellement une démarche d'essais-erreurs, qui gagnerait à être outillée. Le premier outil absolument indispensable - et souvent escamoté - est le recensement des organisations du territoire sur lesquelles l'activité de l'entreprise exerce des impacts ou qui, à l'inverse, exercent des impacts sur elle (ex : collectivités territoriales et services publics locaux, sous-traitants de proximité,...). Il s'agit en quelque sorte d'une analyse de matérialité locale. Ensuite, une façon très pragmatique de procéder consiste à nouer des relations avec les organisations du territoire qui pourraient contribuer à la politique RSE de l'entreprise, par exemple :

- Entreprises du secteur adapté et protégé, d'insertion par le travail ;
 - Associations de riverains ;
 - Antennes locales des administrations (ex : Pôle emploi) ;
 - Organismes de protection de l'environnement (air, eau, déchets, recyclage...)
 - Structures de santé (médecine du travail, établissements de soin,...) ;
 - Universités, centre de recherche, pôles de compétitivité, centres de formation ;
 - Entreprises de transport ;
 - Associations qui portent localement des enjeux (ex : préservation de la biodiversité locale).
- Enfin, on peut à l'inverse, se préoccuper de participer à la politique RSE des acteurs institutionnels du territoire, par exemple :
- Collectivités territoriales, qui se sont dotées, au moins à l'échelon régional, d'une direction du développement durable ;
 - Grandes entreprises à réseaux (SNCF, EDF, La Poste,...) ;
 - Europe (ex : au travers des engagements climatiques, mais aussi des grands défis sociétaux du programme horizon 2020 de l'UE : santé, évolution démographique et bien-être, bioéconomie [sécurité alimentaire, agriculture durable...]).

Ces différentes approches partagent l'objectif d'inscrire durablement la politique RSE dans les territoires et de nouer des relations pérennes avec les parties prenantes.

3 - Comprendre la RSE comme un échange avec les ressources du territoire

L'idée de l'écosystème, un terme de l'écologie qui a envahi la novlangue managériale, est bien de mettre le projecteur sur les liens quasi organiques de dépendance entre l'entreprise et ses parties prenantes de proximité, les échanges qui permettent le maintien et le développement de la vie.

La RSE territoriale doit se comprendre - et se vivre - comme des liens de *réciprocité* avec les ressources. Prenons l'exemple des compétences. Dans un sens, j'assume ma responsabilité sociale en absorbant des compétences : je tisse des liens avec le CFA local pour contribuer à développer l'apprentissage. En sens inverse, j'assume aussi ma responsabilité sociale en diffusant des compétences : je pratique le mécénat de compétences en permettant à mes ressources rares d'aller faire profiter de leurs talents, des parties prenantes de mon territoire. (Cf. [interview de Patrice Péchon sur le programme ALIZE](#) dans ce même dossier de *Metis*)

Ces approches de réciprocité peuvent se décliner selon les 8 thématiques de l'« empreinte territoriale » :

1. Relations avec le tissu économique (et notamment : sous-traitants de proximité) ;
2. Protection de l'environnement (maîtrise du risque climatique, préservation de la biodiversité du territoire,...) ;
3. Recherche, innovation et technologie ;
4. Mobilité, logistique et transports ;
5. Emploi, formation et qualifications ;
6. Relations institutionnelles ;
7. Qualité de vie et santé ;
8. Citoyenneté.

Ces échanges de ressources s'accompagnent souvent d'externalités, une notion définie par les économistes comme des situations dans lesquelles les effets de la production ou de la consommation de biens ou services imposent des coûts ou des bénéfices sur

des agents qui ne sont pas les bénéficiaires et qui ne sont pas pris en compte dans le prix pratiqué (OCDE, 2014). Le territoire se définit comme un espace de responsabilité parce qu'il est le lieu de régulation :

- des externalités positives des établissements : ils versent des salaires, qui font vivre non seulement leurs salariés, mais leur famille, les commerçants qui les approvisionnent ; ils emploient des stagiaires qu'ils vont acclimater au monde de l'entreprise ; ils contribuent au développement d'un réseau de sous-traitants souvent installés à leur porte ; ils versent des impôts locaux qui permettent de financer les améliorations apportées au territoire ; ils valorisent les ressources locales, compétences, fournisseurs, PME, etc...

- mais aussi des externalités négatives des établissements : ils rejettent des polluants, leurs camions détériorent les routes, ils réclament l'aménagement du rond-point, ils restructurent et il ne fait pas bon vivre à côté d'une cimenterie...

C'est ainsi que la RSE territoriale doit à mon sens se définir comme une démarche. Elle consiste à identifier ces externalités, s'efforcer de les mesurer, prendre des engagements avec les parties prenantes en vue de minimiser les externalités négatives (ce qui est fréquemment recommandé par le projet RSE du siège) et maximiser les externalités positives vis-à-vis du territoire (ce qui l'est beaucoup moins souvent).

4 - Être attentif à l'intensité de la relation avec les parties prenantes

Trop d'entreprises se contentent d'établir des relations avec les parties prenantes de leurs territoires sans trop se préoccuper de l'intensité, de la qualité de ces relations. Mais si l'on revient à notre définition du territoire comme un espace de responsabilité, la RSE territoriale ne peut se contenter de déterminer elle-même ce qui est bon pour ses parties prenantes - comme le faisaient et le font encore les philanthropes. La RSE territoriale opère par la co-construction.

Olivier Mériaux [aujourd'hui directeur technique et scientifique de l'Anact et à l'époque consultant au sein du groupe Amnyos] a observé les pratiques locales de grands groupes, notamment EDF, Airbus et Thales. Dans l'excellent rapport qu'il a écrit avec Emilie Bourdu pour la Fabrique de l'industrie, il distingue quatre types de relations entre les entreprises industrielles et leurs territoires d'implantation :

- le « rapport instrumental » : le territoire reste extérieur à l'entreprise qui n'a pas de problème d'accès aux ressources humaines ;
- le « rapport contingent » : partenariats locaux pour l'emploi en cas de pénurie de main-d'œuvre, comme les groupements d'employeurs ; la connaissance du territoire devient importante ;
- le « rapport d'obligation » : mobilisation des acteurs publics locaux pour faire face à un besoin de recrutement très important ou à une restructuration importante avec les projets de revitalisation ; perception d'une responsabilité particulière de l'entreprise envers le territoire ;
- le « rapport négocié » : construction d'un rapport en continu négocié avec le territoire, à l'exemple de Géris, filiale de Thales chargée des actions sur les territoires du groupe.

Cette grille d'analyse incite à évoluer positivement vis-à-vis des ressources du territoire, d'une attitude de consommateur à un comportement de producteur. La stratégie du jardinier, pour reprendre le beau titre de ce rapport (*L'Industrie Jardinière du territoire*) désigne une approche de co-producteur de la part des entreprises.

Soyons clairs : nous en sommes très loin, et pas seulement avec les parties prenantes territoriales. Comme l'écrit Béatrice Héraud (*Novethic*, 18 août 2014), « le dialogue avec les parties prenantes est l'un des piliers de la RSE. Mais la co-construction va beaucoup plus loin. Il ne s'agit pas de faire réagir trois organisations non gouvernementales (ONG) et deux clients à un rapport développement durable ou de s'entretenir avec eux une fois par an. Encore moins d'enquêtes de satisfaction ou d'audits fournisseurs ! La co-construction demande un engagement fort de l'entreprise et des parties prenantes sur un sujet précis, avec un suivi dans le temps et des changements concrets ».

Conclusion

La RSE territoriale n'est pas une mode managériale de plus. Elle apporte de la cohérence et de la pertinence aux politiques RSE. Elle les ancre dans les espaces de responsabilités, dans le réel des activités. Ce faisant, elle permet aussi de mobiliser managers et salariés dans la participation à ces projets. C'est une politique de longue haleine, mais qui pérennise les approches de RSE et les crédibilise dans le dialogue permanent et exigeant avec les parties prenantes de proximité.

C'est une activité de jardinage. Le jardinage, c'est le soin et la patience ; il incite à la conversation et à la promenade. Il rappelle aussi ce beau mot de Camus selon lequel il y a deux sortes d'efficacité, « celle du typhon et celle de la sève ». Alors que les entreprises placent leurs projets de transformation dans le souffle du typhon, la RSE territoriale se vit et se pratique dans la persévérance et la durabilité de la sève.

Pour aller plus loin :

- Michel Capron, « [Enjeux et perspectives de la responsabilité sociale pour les territoires](#) », Journée d'étude "Responsabilité sociale des territoires", 4 novembre 2014, Marne-la-Vallée
- Emilie Bourdu, Cathy Dubois et Olivier Mériaux, *L'Industrie jardinière du territoire*, La Fabrique de l'Industrie, avril 2014
- Les livres de Pierre Veltz : *Des Territoires pour apprendre et innover*, Éditions de l'Aube, 1994 ; *Mondialisation, villes et territoires*
- *L'économie d'archipel*, PUF, 1996 ; *Des lieux et des liens - Essai sur les politiques du territoire à l'heure de la mondialisation*, Éditions de l'Aube, 2004

Société de la longévité: déni du vieillir ou désir du bien vieillir? [Serge Guérin](#) 16 février 2018

Les récents mouvements sociaux dans les maisons de retraite ont permis d'inscrire dans l'agenda politico-médiatique la question de la condition des aînés. Souvent à partir d'analyses misérabilistes et centrées sur la seule problématique des moyens. Or le sujet est bien plus large : il concerne d'abord notre capacité – ou plutôt notre incapacité – à penser la société de la longévité. Face à la nouvelle donne démographique, il faudra bien choisir entre le déni du vieillir et le désir du bien vieillir. Le premier, idéologiquement dominant, repose sur une culture d'injonctions hygiénistes, sur des représentations sociales très négatives de l'avancée en âge, et sur la conviction partagée par les élites, les médias et une part importante du corps social qu'une société qui prend l'âge forme une malédiction économique, une défaite culturelle, un échec moral. Michel de Certeau, signalait que la technologie devait nous faire oublier la maladie, la faiblesse et la mort^[1]. C'est-à-dire les trois adjectifs associés pour beaucoup au vieillissement...

Pour une société accompagnante

Si pour beaucoup, un monde qui prend des rides ouvre à la guerre des générations, à l'inverse, il est possible de penser une société de la longévité solidaire. Elle engage à inventer un nouveau contrat social, oblige à penser les apports de la prévention et favorise l'innovation technologique et sociale en faveur du bien vieillir.

Comment définir le bien vieillir ? S'agit-il de « vieillir longtemps » ou de « vieillir jeune » ? Est-ce d'abord être en forme, plaire, faire jeune ? A l'inverse, bien vieillir ce n'est pas battre des records sportifs, s'affronter avec des plus jeunes, récuser son âge, jongler entre déni et défi, courir après une jeunesse perdue... En tout cas cela ne résume pas pour l'immense majorité des personnes l'intérêt de bénéficier d'une vie plus longue. L'enjeu n'est-il pas de vieillir dans la convivialité, de développer des liens sociaux, de participer à la vie commune, d'être un contemporain ? Bien vieillir serait en premier lieu la capacité à avancer en âge en bonne forme et en acceptant, avec un minimum de recul, les années qui s'ajoutent. La problématique d'une avancée en âge sereine repose sur la capacité à maintenir et développer le plaisir et le sens de vivre, à entretenir un *capital social*, au sens de Robert Putnam, où il s'agit de la capacité de l'individu à rester en lien avec les autres, avec ses semblables[2]. Bref à se sentir bien dans sa peau, bien avec son âge, bien dans sa relation au monde. Un monde qui se compose de diverses générations. L'enjeu du bien vieillir n'est pas de répondre à une norme imposée par la société jeune où le « bon vieux » serait celui qui ne gêne personne, reste jeune, se met en retrait du jeu social. Et ne coûte rien à la société. L'enjeu n'est pas, non plus, de chercher à imposer une autre norme qui soit simplement l'opposé du jeunisme. La démarche vise à répondre aux attentes et besoins évolutifs des personnes en évitant la stigmatisation et en accompagnant un parcours favorable à la poursuite de l'autonomie.

Le bien vieillir doit s'inscrire dans une dynamique, une attitude, une manière de vivre dans l'histoire, tout en préservant, dans la mesure du possible, des capacités physiques et neurologiques favorisant l'autonomie. Dans cette optique, l'habitat est un axe central – et même identitaire – pour les personnes qui avancent en âge. Dans une perspective d'autonomie, le triptyque logement-habitat-environnement participe d'une approche globale. L'habitat adapté évolutif permet à la personne d'avancer en âge sans heurts et en restant, si cela correspond à son souhait et à sa situation, à son domicile, dans un cadre de vie familial et sécurisant. Ici, la démarche contribue à la prévention de la perte d'autonomie et au soutien des liens sociaux.

La notion du bien vieillir repose à la fois sur une appropriation individuelle et sur l'invention d'un récit collectif en faveur de la société de la longévité et de l'intergénération.

Le triptyque logement-habitat-environnement, levier de la prévention

L'habitat participe directement, ici et maintenant, d'une dynamique de prévention et d'allongement de la vie à domicile. Une démarche qui s'appuie sur une approche architecturale favorable à la santé et à la prévention (cloisons modulables, domotique peu intrusive, escaliers pouvant être complétés d'assistance, douche à l'italienne installée...), des services à la carte facilitant la qualité de vie (sécurité, systèmes de confort, offre de téléassistance, moniteurs d'activités physique adaptés...), et des innovations sociales, favorables au développement de liens sociaux, et technologiques, autour en particulier de la domotique de protection et de suivi de santé et de la robotique de service. Les robots peuvent aussi apparaître comme un support, parmi d'autres, de compagnie. Dans cette optique, des systèmes de conciergerie offrant la possibilité de services et d'aides aux petits travaux, contribueraient à la fois à la qualité de vie, à l'autonomie des personnes et au sentiment de sécurité. Et serait créatrice d'emplois, y compris pour les seniors.

Sortir de l'opposition stérile domicile vs. maison de retraite

Plus largement, la prévention par le mode de vie devrait être l'axe structurant de la société de la longévité. Cela concerne en particulier la nutrition et l'activité physique : disposer à proximité, par exemple, d'une salle de sport et d'un accès à des vélos et à des vélos électriques, avec organisation d'un service de réparation intégré.

Dans cette approche, vivre à domicile plus longtemps pose la problématique du « chez soi ». Selon les résultats du Baromètre Fondation Korian pour le bien vieillir/ Ipsos[3], le chez soi se définit d'abord par la possibilité de vivre à son rythme (63%), par la préservation de l'intimité (53%), par la possibilité de communiquer avec d'autres en toute liberté (45%). Vient ensuite le fait de pouvoir pratiquer divers activités (37%) et de disposer d'un espace à soi (36%).

Le « maintien à domicile » participe d'une approche normative portée par la contrainte. Une pensée plus fine est préférable : accompagner, dans un espace adapté et désirable, la personne en fonction de ses choix et de ses possibilités.

L'attente des personnes c'est de vivre là où elles se sentent le mieux, où elles sont bien accompagnées et en ayant un chez soi. L'enjeu est donc d'accompagner la vie sociale des plus âgés tout en préservant leur autonomie et leur liberté. C'est de proposer un environnement et un accompagnement adaptés, visant à soutenir et renforcer les potentialités de la personne âgée. Cela peut se dérouler au domicile habituel, dans un établissement collectif, médicalisé ou non. Rappelons aussi que pour certaines personnes en forte perte d'autonomie et isolées, la vie à domicile peut se révéler plus onéreuse que d'habiter dans un lieu collectif et être moins protectrice en termes d'intimité.

Ne parlons plus, donc, de maintien, mais de soutien. Une politique de l'âge est à repenser. Son principe devrait être de développer une approche, des pratiques et des attitudes en faveur de la préservation de l'autonomie des personnes, de leurs potentialités, de leur droit de prendre des risques et du plaisir à vivre.

[1] Michel de Certeau, *L'Invention du quotidien*, Gallimard, folio, 1990.

[2] Robert D. Putnam, "Bowling alone. America's Declining social Capital", *Journal of Democracy*, 1995.

[3] Baromètre Ipsos/Fondation Korian pour le Bien vieillir, février 2017.

LE « POUVOIR CITOYEN » CHANGE-T-IL LA DÉMOCRATIE ? L'EXPÉRIENCE DE SAILLANS VUE PAR SES HABITANTS

14/02/2018 8'Guillaume Gourgues, Clément Mabi

Lancée en 2014, l'expérience démocratique de Saillans, petite ville de la Drôme, a suscité la curiosité. Souvent érigée en modèle de démocratie participative, mêlant nouvelles formes de gouvernance de l'action municipale et outils innovants d'association des habitants, cette démarche originale peut-elle aujourd'hui offrir un premier bilan ? Guillaume Gourgues et Clément Mabi, experts des questions démocratiques, s'appuient sur une enquête inédite menée auprès des habitants pour mesurer l'efficacité et la portée du « modèle » démocratique de Saillans, pour [l'Observatoire de l'expérimentation et de l'innovation locales de la Fondation](#).

Cette note s'appuie sur une enquête réalisée en collaboration avec la mairie de Saillans entre janvier 2015 et octobre 2016. Elle cherche à interroger la manière dont les habitants perçoivent l'organisation participative proposée par l'équipe élue en 2014. L'enjeu est de taille, puisqu'il s'agit de comprendre si l'organisation du « pouvoir citoyen » est en mesure d'enrôler les habitants, au-delà du succès électoral de 2014. Sur ce point, nous avançons un résultat central : il n'existe pas, à Saillans, de « microclimat démocratique » spécifique qui se traduirait par une « demande sociale » de participation univoque, qui n'attendrait qu'une offre adaptée pour se révéler. La connaissance, l'appétence et le jugement des habitants ayant répondu à l'enquête témoignent d'une forme de distance par rapport aux modalités participatives proposées, qui cohabite avec un jugement globalement nuancé sur l'expérimentation. Bien sûr, Saillans demeure une expérience intéressante : la mobilisation y est forte et un nombre important de citoyens participe aux instances concernées. Mais il ne s'agit pas d'un « petit village gaulois » où, par miracle, l'adhésion serait

générale. Globalement, les enquêtés connaissent les démarches, pensent que ce type de gouvernance est une bonne manière de gérer leur ville mais, paradoxalement, ne se sentent pas plus écoutés.

Ces résultats rapprochent donc Saillans des difficultés que connaissent traditionnellement les expériences participatives : la difficile mobilisation du « grand public », le maintien des engagements bénévoles, la confrontation du projet politique aux contraintes institutionnelles (juridiques, intercommunales). Considérer de cette manière permet de rendre envisageable l'implantation d'expériences du même type dans des contextes différents. Saillans n'est pas un « zoo démocratique », où une espèce rare de citoyens engagés se livrerait à une utopie sociale difficile à dupliquer. Plutôt que d'imaginer la duplication de l'expérience en raison des vertus du « modèle » qu'elle constituerait, il nous semble plus productif de la penser à partir de ses limites concrètes : réformer la démocratie via la voie électorale est une entreprise ardue, mais elle n'a pas besoin d'attendre des conditions sociales hors du commun pour être engagée.

I - INTRODUCTION

Parler de crise de la démocratie et de la nécessité de refonte des institutions pour placer le citoyen en position de sujet politique, capable de peser sur la décision, est devenu un poncif pour les observateurs du fonctionnement de nos démocraties. Le climat de défiance actuel se traduit à la fois par le rejet des institutions classiques, par une abstention de plus en plus massive et, dans le même temps, par une multiplication des expérimentations, des « innovations » démocratiques qui tentent de renouveler l'imaginaire des citoyens afin de proposer de nouvelles méthodes pour gérer les affaires collectives[1]. Dans cette perspective, l'échelon local semble être, encore et toujours, un terreau favorable à l'expérimentation de gouvernances différentes. En Europe, et notamment en Espagne, on voit ainsi se multiplier les « municipalités de changement » qui illustrent la volonté des citoyens de prendre en main leur quotidien, de gagner en « pouvoir d'agir » et de transformer les règles de l'action publique locale, notamment en réintroduisant plus de démocratie directe et de participation active. Qu'en est-il en France ? Dans un pays marqué par une hausse continue de l'abstention et l'affirmation d'un sentiment de défiance à l'égard du personnel politique, il semble opportun d'enquêter sur la circulation de ce genre d'expérience et sur la réalité de l'innovation démocratique sur notre territoire. Globalement, on note un discours médiatique des plus enthousiastes, qui court le risque de fétichiser l'expérimentation démocratique, au point d'en compliquer toute analyse sérieuse.

Dans cette note, nous proposons d'analyser une de ces expériences municipales qui se donne pour objectif d'« agir autrement », et qui fait l'objet d'une forte attention médiatique. Elle concerne le village de Saillans, qui regroupe 1 231 habitants[2]. Ce village plutôt situé à gauche[3] se fait connaître lors des élections municipales de 2014 : des habitants constituent une liste « collégiale et participative » appelée « Autrement pour Saillans... Tous ensemble » qui remporte les élections municipales face au maire sortant François Pégon, en obtenant 56,7 % des suffrages, pour une abstention similaire à celle de 2008 (21 %). Cette liste a fondé son programme sur la question démocratique et promet aux électeurs de réorganiser la vie du village et son fonctionnement institutionnel. À la suite de la victoire, la nouvelle équipe, emmenée par Vincent Beillard, désigné tête de liste, s'attache à faire de la politique « autrement ». Cela passe concrètement par la mise en place d'un nouveau schéma de gouvernance, qui articule les missions incontournables d'une municipalité et les promesses électorales d'introduire plus de participation des habitants. [Plusieurs éléments](#) caractérisent ce nouveau schéma :

- Le conseil municipal fonctionne de manière collégiale : les élus prennent en charge les compétences, en binôme/trinôme, d'un comité de pilotage et de réunions de travail ouvertes au public.
- Sept commissions participatives thématiques sont ouvertes à la population afin de fixer collectivement les priorités d'action dans les différentes compétences municipales. Les Groupes Action-Projet (GAP), regroupant des habitants et un élu référent, ont la charge de la mise en œuvre.
- Un Conseil des sages, rassemblant des habitants non candidats et/ou non élus, doit veiller à la vigueur démocratique du projet municipal. Cette instance indépendante de l'équipe municipale est chargée de s'assurer du « bon fonctionnement » des instances participatives et du respect des méthodes.

L'intérêt majeur de ce schéma est qu'il apporte une réponse aux problèmes rencontrés par de nombreux dispositifs participatifs contemporains : dépasser la logique de l'offre (de la municipalité vers la population) qui ne permet de toucher principalement des citoyens préalablement convaincus de l'intérêt de la participation[4]. Pour y parvenir, la gouvernance à Saillans tente d'articuler et de mettre en cohérence les niveaux de participation, en s'attaquant au fonctionnement des instances représentatives et de la prise de décision publique et en se fixant comme objectif le dépassement d'un petit cercle de participants déjà convaincus. Nous ne sommes plus dans une configuration classique d'un pouvoir mayoral présidentialisé et concentré sur les négociations intercommunales à huis clos, agrémenté de dispositifs, plus ou moins pérennes et/ou ornementaux, de participation du public.

En raison de cet indéniable intérêt, l'accueil médiatique réservé à cette expérience a été extrêmement positif, soulignant l'auto-organisation des citoyens et leur capacité à mener une « [révolution participative](#) ». Devant ces récits enchanteurs, il nous semble crucial de tenter de comprendre ce qui se passe concrètement dans le village drômois depuis 2014 et d'avoir représentation de l'adhésion des habitants aux formats de gouvernances proposés. Cette mise en capacité des citoyens et le bouleversement des règles démocratiques (locales, en l'occurrence) associées parviennent-ils à changer le rapport des citoyens à la politique et à l'activité démocratique, au-delà du cercle des activistes porteurs des expérimentations ? Autrement dit, la population de Saillans adhère-t-elle, après le vote, aux formats participatifs proposés par la nouvelle équipe ?

Prêter attention à ce que les habitants de Saillans pensent de l'expérience démocratique menée dans leur village constitue une étape nécessaire à la compréhension des formes concrètes du « pouvoir citoyen ». En effet, la sociologie des expériences participatives attire l'attention sur l'envers de l'offre de participation publique et nous montre que ses principaux bénéficiaires l'accueillent souvent avec prudence, conservant une distance critique forte et acceptant de se prêter au jeu participatif sans pour autant en devenir des apôtres. Dans le cas des associations, l'idée d'une « adhésion distanciée »[5] a permis de restituer cet engagement prudent des participants, qui conservent une marge d'appréciation forte sur le déroulement des dispositifs et se réserve la possibilité de quitter l'instance concernée si les modalités de participation ne leur conviennent pas. Pour en revenir à Saillans, la question mérite donc d'être posée : les habitants sont-ils engagés dans la gouvernance démocratique de leur village ? Sont-ils convaincus de son intérêt ?

Pour étayer notre analyse, nous nous appuyons sur des données que nous avons récoltées en accompagnant l'équipe dans la construction de sa démarche d'évaluation. Ce sont donc des données inédites que nous partageons ici. Il s'agit évidemment d'une modeste contribution visant à prendre un peu de recul et à commencer à considérer Saillans comme un objet de recherche. Les analyses que nous apportons devront être complétées par des enquêtes de terrain plus fouillées et plus complètes. Notre travail s'appuie sur une sollicitation du Conseil des sages (CS) de Saillans en janvier 2015, pour réaliser une enquête par questionnaire auprès des habitants présentée en octobre 2016. Cette enquête, concernant officiellement l'évaluation du « pouvoir d'agir des

habitants », avait pour objectif d'interroger le ressenti de la population face à ces nouvelles méthodes. Clément Mabi, l'un des co-auteurs de cette note, a accompagné les membres du CS dans la préparation du questionnaire, la réalisation de l'enquête étant conduite directement par eux, avec l'aide de deux étudiants de master^[6]. L'exploitation et l'interprétation de cette enquête, ayant déjà servi à satisfaire la demande du CS, nous permettent maintenant d'avancer quelques résultats sur le vécu des habitants du village.

Avant de présenter ces résultats, nous devons bien sûr prendre quelques précautions. L'échantillon servant de base à notre enquête présente deux caractéristiques. D'une part, il regroupe 18 % de la population totale du village. Si ce chiffre autorise à procéder à quelques extrapolations, il permet difficilement d'engager des traitements statistiques sophistiqués, tant la base d'individus est mince (233). Sa composition sociographique, sans être aberrante comparée à la population d'ensemble, présente quelques distorsions. On trouve ainsi une surreprésentation des retraités, au détriment des étudiants, des actifs et des chômeurs. Les caractéristiques de notre échantillon peuvent donc être énoncées comme suit : on relève une forte proportion de personnes engagées dans la vie de la commune, souvent à la retraite, qui présentent donc des dispositions certaines pour la « participation citoyenne » et qui répondent à un questionnaire conduit par des membres du CS qu'ils connaissent et/ou identifient aisément. Les résultats sont donc à considérer au regard d'un échantillon *a priori* bien disposé à l'égard de l'équipe municipale.

II - UNE ADHÉSION DISTANCIÉE ?

Plusieurs données extraites de notre enquête nous éclairent sur l'attention que portent les habitants de Saillans sur le fonctionnement « participatif » impulsé depuis 2014 et sur leur engagement dans les diverses modalités de participation proposées par la municipalité. Le discours sur la citoyenneté active et les bienfaits de l'auto-organisation ne semble pas convaincre tout le monde avec la même intensité. On comprend à travers l'analyse du questionnaire qu'un noyau de citoyens se trouve au cœur du projet, sur lequel vient se greffer une nébuleuse d'habitants plus ou moins impliqués. Si la majorité des enquêtés affirment être impliqués dans la vie de la commune, le degré de connaissance^[7] des modalités d'organisation de la municipalité varie.

Au-delà des dispositifs classiques, à l'instar du conseil municipal, les différents dispositifs sont plus ou moins connus des habitants : les décisions collégiales le sont par 68 % d'entre eux, les binômes d'élus pour chaque compétence par 61 %, le rôle du Conseil des sages par 57 % et le lien entre les commissions thématiques et les Groupes Action-Projet par 41 %. On observe ainsi que la connaissance chute à mesure que l'on s'éloigne des instances habituelles de la démocratie locale : la possibilité de participer au conseil municipal (78 %), aux Groupes Action-Projet (62 %) ou aux commissions thématiques (58 %) est mieux identifiée que pour le comité de pilotage (44 %) les animateurs/facilitateurs (35 %) et les correcteurs-relecteurs (26 %). En d'autres termes, plus on avance dans la « sophistication » des formes de participation, moins les habitants semblent connaître celles-ci (voir tableau 1).

Tableau 1 : la connaissance des modalités de participation municipale

	Enquêtés affirmant connaître la possibilité de participer à... Individus (% échantillon total)
Conseil municipal	184 (78 %)
Groupes Action-Projet	146 (62 %)
Commissions thématiques	136 (58 %)
Comité de pilotage	104 (44 %)
Animateurs/facilitateurs	82 (35 %)
Correcteurs-relecteurs	61 (26 %)

La connaissance des dispositifs, si elle demeure *in fine* assez élevée, ne signifie pas que les enquêtés y participent. Lorsqu'on observe les déclarations de participation aux quatre modalités de participation les plus connues (tableau 2), on s'aperçoit que peu de « connaisseurs » s'engagent concrètement dans ces modalités. Ainsi, si la possibilité de participer au conseil municipal est la plus connue, ce n'est pas la modalité de participation la plus exploitée. De plus, parmi les enquêtés « participatifs », l'intensité de la participation doit également être relativisée, puisqu'une large partie des enquêtés déclarent participer « à l'occasion », et ce, quel que soit le dispositif considéré (tableau 3).

Tableau 2 : la participation concrète aux dispositifs (en nombre d'individus)

	Connaisseurs qui déclarent participer	Connaisseurs qui déclarent ne pas participer	Total
Conseil municipal	43	141	184
Groupes Action-Projet	53	93	146
Commissions thématiques	52	84	136
Comité de pilotage	32	72	104

Tableau 3 : la fréquence de la participation (en nombre d'individus)

	À l'occasion	Le plus souvent possible	Total
Conseil municipal	32	11	43
Groupe Actions-Projet	32	21	53
Commissions thématiques	25	27	52
Comité de pilotage	22	11	33

La question, largement à l'origine de cette enquête, est donc simple : pourquoi la participation a-t-elle du mal à dépasser un cercle d'habitants impliqués ? Une partie du questionnaire tente d'aborder frontalement l'enjeu en s'intéressant aux motifs d'absence de participation invoqués^[8] et aux facteurs qui permettraient d'augmenter cette participation^[9].

Les résultats permettent de comprendre qu'il n'est pas aisé d'engager les habitants dans une dynamique participative. D'un côté, le principal frein à la participation désigné par les enquêtés est le manque de temps (*tableau 4*). D'un autre côté, ces enquêtés n'identifient pas vraiment de facteurs pouvant les conduire à participer davantage. Ceux qui pourraient correspondre au manque de temps (varier les horaires, garde d'enfants) ne recueillent que très peu de soutiens, et l'écrasante majorité des enquêtés ne répondent pas à la question (*tableau 5*). Lorsqu'on observe ce que les enquêtés soulignent leur manque de temps identifiant comme susceptible de les inciter à participer davantage (*tableau 6*), cette tendance se confirme : une majorité d'entre eux n'identifient aucun facteur. En clair, les enquêtés semblent éluder la question : ils n'ont pas le temps de participer, mais n'envisagent pas sérieusement ce qui leur permettrait de participer davantage.

Tableau 4 : les « raisons » de la non-participation (en nombre d'individus)

Manque de temps	119
Manque de compétences	20
Sans réponse	17
Outils utilisés ne conviennent pas	15
Par désintérêt	14
Par principe	11
Âge/santé	10
Autre	9
Horaires	9
Sujets traités	9
Total	233

Tableau 5 : les incitations à participer (en nombre d'individus)

Sans réponse	120
--------------	-----

Sans réponse	120
Autre	45
Nouvelles manières de faire	39
Plus de convivialité	14
Varié les horaires	8
Acquérir des compétences/capacités	4
Garde d'enfants	2
Meilleures informations	1
Total	233

Tableau 6 : la faiblesse des incitations à participer (en nombre d'individus)

Incitation	Raisons du manque de participation invoquées		
	Manque de temps	Autres raisons	Total
Sans réponse	61	59	120
Autre	26	19	45
Nouvelles manières de faire	18	21	39
Plus de convivialité	5	9	14
Varié les horaires	4	4	8
Compétences/capacités	2	2	4
Garde d'enfants	2	0	2
Meilleures informations	1	0	1
Total	119	114	233

L'adhésion aux possibilités de participer, même dans un panel de citoyens qui y sont *a priori* ouverts, n'a donc rien d'évident. En cela, la situation de Saillans ne présente aucun particularisme qui la distinguerait d'autres contextes municipaux. En effet, si la

gouvernance démocratique est connue dans l'ensemble, elle n'entraîne pas d'engouement participatif soudain, et nombre d'habitants conservent une distance qu'ils ne cherchent pas vraiment à expliquer.

III - UN JUGEMENT NUANCÉ

Cette distance à l'égard des opportunités de participation ne se traduit cependant pas par une défiance critique. Lorsqu'on les interroge, de manière globale, sur ce qu'ils pensent de la gouvernance démocratique du village^[10], les réponses des enquêtés montrent qu'ils ont une opinion majoritairement positive des démarches en cours – chaque réponse étant établie sur une échelle de 1 à 10, l'absence de réponse étant comptabilisée comme 0 (*tableau 7*).

Tableau 7 : le jugement sur la gouvernance municipale

Échelle de 1 à 10	Population en nombre d'individus
1	16
2	8
3	2
4	6
1-4	32
5	36
6	10
5-6	46
7	31
8	44
9	15
10	30
7-10	120
Sans réponse	35
Total général	233

Ce jugement d'ensemble, positif sans être dithyrambique ou plébiscitaire, se manifeste différemment en fonction des enjeux. Interrogés sur la pertinence de la politique participative de la municipalité pour la gestion quotidienne^[11], la gestion à moyen et long terme^[12], mais également pour l'amélioration du pouvoir des habitants^[13] et la prise en compte de leur propre avis^[14], les enquêtés semblent manifester l'adhésion distanciée que nous avons déjà évoquée. La moyenne des réponses données par les enquêtés aux quatre questions est de 22,3 points (sur 40) : les jugements sont donc mesurés. En reprenant les réponses question par question, nous pouvons décrire cette attitude comme suit : si les enquêtés admettent dans leur majorité les vertus de l'organisation participative (pour la gestion à court, moyen et long terme et dans sa capacité à donner du pouvoir aux habitants), ce soutien général ne les conduit pas systématiquement à se sentir davantage écoutés.

Lorsque l'on analyse la ventilation des réponses ou des moyennes obtenues (*tableau 8*), le nombre de réponses positives aux questions générales est plus élevé que pour les questions sur le cas particulier des individus. Si cette déconnexion entre la perception de la situation globale et celle de la situation individuelle est classique^[15], elle prend ici un sens particulier, puisqu'elle vient conforter l'idée que les habitants sont globalement favorables à la gouvernance démocratique sans pour autant se sentir concernés.

Tableau 8 : une gouvernance soutenue « en général »

Amélioration de la gouvernance participative en matière de... (exprimé en nombre d'individus)				
Échelle	Gestion quotidienne	Gestion de moyen/long terme	Pouvoir des habitants	Prise en compte des avis
1	19	16	20	26
2	9	8	10	11
3	8	5	8	7
4	6	5	5	4
1-4	42	34	43	48
5	32	22	15	25
6	12	9	15	7
5-6	44	31	30	32
7	29	28	31	24
8	42	59	45	29
9	18	21	18	7
10	35	35	49	22
7-10	124	143	143	82
Sans avis	23	25	17	71
Moyenne ^[16]	5,8	6,1	6,3	4
Total	233	233	233	233

Toutefois, la distance des enquêtés dans leurs jugements ne doit pas être confondue avec de l'indifférence. En effet, lorsqu'on les interroge^[17], ils affirment dans leur grande majorité percevoir les changements depuis 2014, même lorsqu'ils ne participent pas réellement (*tableau 9*). Il existe toutefois une différence dans l'appréciation de ce changement entre ses dimensions « internes » et

« externes ». Lorsqu'on les interroge sur l'animation de la vie sociale dans le village (la convivialité[18], les rencontres[19]), les enquêtés jugent plutôt positivement les évolutions. En revanche, ces changements ne sont pas jugés positifs pour l'image du village, notamment auprès des institutions politiques locales[20] : parmi celles et ceux qui affirment que la gouvernance démocratique a un impact, une minorité considère que cet impact est positif.

Tableau 9 : la perception du « changement » dans la commune (en nombre d'individus)

Nombre d'instances auxquelles les enquêtés déclarent participer	Perception d'un changement depuis 2014			
	Sans réponse	Non	Oui	Total
0	17	30	92	139
1	3	4	26	33
2	2	2	17	21
3	1	1	13	15
4	1	1	13	15
Sans réponse	4	2	4	10
Total	28	40	165	233

IV - CONCLUSION

Ces résultats partiels, issus de données d'enquête recueillies auprès des habitants eux-mêmes, nous conduisent à trois conclusions intermédiaires, dont nous espérons qu'elles pourront alimenter la réflexion en cours sur la viabilité et la circulation des expérimentations démocratiques.

- Premièrement, la gouvernance participative est bien une expérience qui marque les habitants de Saillans. La connaissance des modalités de participation, du moins celle que nous avons pu mesurer, demeure élevée, et les jugements sont globalement positifs.
- Deuxièmement, la participation des habitants, si elle est effective et constatée dans le concret des dispositifs, reste à géométrie variable[21]. L'intérêt qu'y portent nombre d'enquêtés reste donc « distancié » : beaucoup s'impliquent « de loin » et le changement de gouvernance n'a pas déclenché à lui seul une dynamique suffisante pour impliquer les personnes qui n'étaient pas convaincues *a priori*.
- Troisièmement, ces résultats nous rappellent, à Saillans comme ailleurs, combien dans les expériences participatives les effets d'enrôlement sont laborieux, les scepticismes de différentes natures demeurent et le renouvellement des individus impliqués dans les dispositifs de participation reste un défi.